SOC FRANCE

Manuel d'inspection des cultures de semences de lin

CCERT-DR-06-322

Révision : 1.0

Date d'application : 10/05/2023

Préambule

" La certification des semences requiert une vérification de la conformité de chaque culture aux règles et normes du règlement technique de la production, du contrôle et de la certification des semences.

Ces règles et normes sont destinées à garantir l'identité variétale, la pureté variétale, la pureté spécifique et l'état sanitaire des semences produites.

Pour vérifier la conformité des cultures, vous devez appliquer les instructions indiquées dans ce manuel d'inspection.

Vous êtes agréé par la Direction de la Qualité et du Contrôle Officiel (SOC France) et par conséquent vous seul êtes responsable des décisions que vous prenez sur la conformité des cultures qui vous sont confiées.

Les résultats de vos inspections, la décision de conformité et les informations ou documents qui vous sont transmis, sont strictement confidentiels. Vous ne devez en aucun cas les transmettre à d'autres techniciens agréés ou à d'autres destinataires que ceux qui vous sont indiqués.

Votre activité fait l'objet d'une surveillance par des inspecteurs du SOC France. Cette surveillance comprend une inspection proprement dite de cultures choisies au hasard et un audit permettant d'évaluer votre compétence et la conformité des moyens utilisés pour réaliser vos propres inspections par rapport aux instructions qui vous sont données ".

Le Référent technique national de la Direction de la Qualité et du Contrôle Officiel (SOC France)

Sommaire

1. Champ d'application page n°4
2. Le système de production page n°5
3. Les conditions de production et règles de culture page n°7
   - La filiation page n°7
   - L'identification de la parcelle page n°7
   - L'isolement page n°7
   - L'identité variétale page n°7
   - L'état cultural page n°8
   - L'état sanitaire page n°8
   - La pureté variétale page n°8
4. Documents officiels et outils de travail page n°9
5. Les différents étapes du remplissage de la fiche d'inspection page n°10
6. L'inspection des cultures page n°11
   - Rencontre avec l'agriculteur multiplicateur page n°11
     - L'en-tête de la fiche d'inspection 11
     - La filiation 12
     - La surface à inspecter par rapport à la surface déclarée 12
     - Le nombre de parcelle et leurs superficies 13
     - L'identification de la parcelle 13
   - Visite de la (des) parcelle(s) page n°14
     - Comment circuler dans la parcelle 14
     - L'isolement 14
     - L'identité variétale 14
     - L'état cultural 14
     - L'état sanitaire 14
     - La date d'inspection et le stade de la plante 15
     - La pureté variétale 15
     - Décision de conformité de la culture 18
   - Visite supplémentaire page n°19
7. Exemple de fiches d'inspection page n°21
8. L'avis d'inspection page n°26
9. Envoi des fiches d'inspection page n°30
10. Annexes page n°31
    - Annexe n°1 : Organisation des inspections cultures page n°31
    - Annexe n°2 : Codification des motifs de refus page n°32
    - Annexe n°3 : Etat sanitaire du lin (Maladies) page n°33
11. Glossaire page n°47

1 - Champ d'application

Ce manuel s'applique pour les espèces suivantes :

- **Semences de lin textile** (*Linum usitatissimum* L.)
- **Semences de lin oléagineux** (*Linum usitatissimum* L.)

Ce manuel est organisé en application des dispositions du règlement technique général de la production, du contrôle en vue de la certification des semences et des plants (Arrêté du 6 Août 2020, publié au JO du 14 Août 2020) et du règlement technique annexe de la production, du contrôle et de la certification des semences de lin (Arrêté du 28 Mai 2020, publié au JO du 30 Mai 2020).

Ce manuel et l'ensemble des règlements sont disponibles sur le site de SEMAE : www.semae.fr

2 - Système de production

Toute production de semences de lin fait obligatoirement l'objet d'une déclaration de culture auprès de la Direction de la Qualité et du Contrôle Officiel (SOC France).

Le lin textile et le lin oléagineux sont des espèces dont la reproduction s'effectue par autogamie.

- <u>Matériel de sélection (MS)</u>

Il s'agit des semences de sélection de générations antérieures aux semences de prébase produites sous la responsabilité de l'obtenteur.

- <u>Semences de prébase (PB)</u>

Les semences de prébase sont issues en une seule génération du matériel de sélection et sont prévues pour la production de semences de base.

- <u>Semences de base (SB)</u>

- Le produit obtenu par le semis du matériel prébase constitue la première génération de semences de base appelée **B1**.
- Le produit obtenu par le semis du matériel B1 constitue la deuxième génération de semences de base appelée **B2**.
- Le produit obtenu par le semis du matériel B2 constitue la troisième génération de semences de base appelée **B3**.
- Le produit obtenu par le semis du matériel B3 constitue la quatrième génération de semences de base appelée **B4**.

- <u>Semences certifiées</u>

Il est prévu au maximum 2 générations de semences certifiées pour les variétés de lin oléagineux et 3 générations pour celles de lin textile.

- Le produit obtenu par le semis de la semence de base (B4) constitue la semence certifiée de première reproduction (**R1**).
- Le produit obtenu par le semis de la semence certifiée de première reproduction constitue la semence certifiée de deuxième reproduction (**R2**).
- Le produit obtenu par le semis de la semence certifiée de deuxième reproduction constitue la semence certifiée de troisième reproduction (**R3**).

Système de production des semences de lin

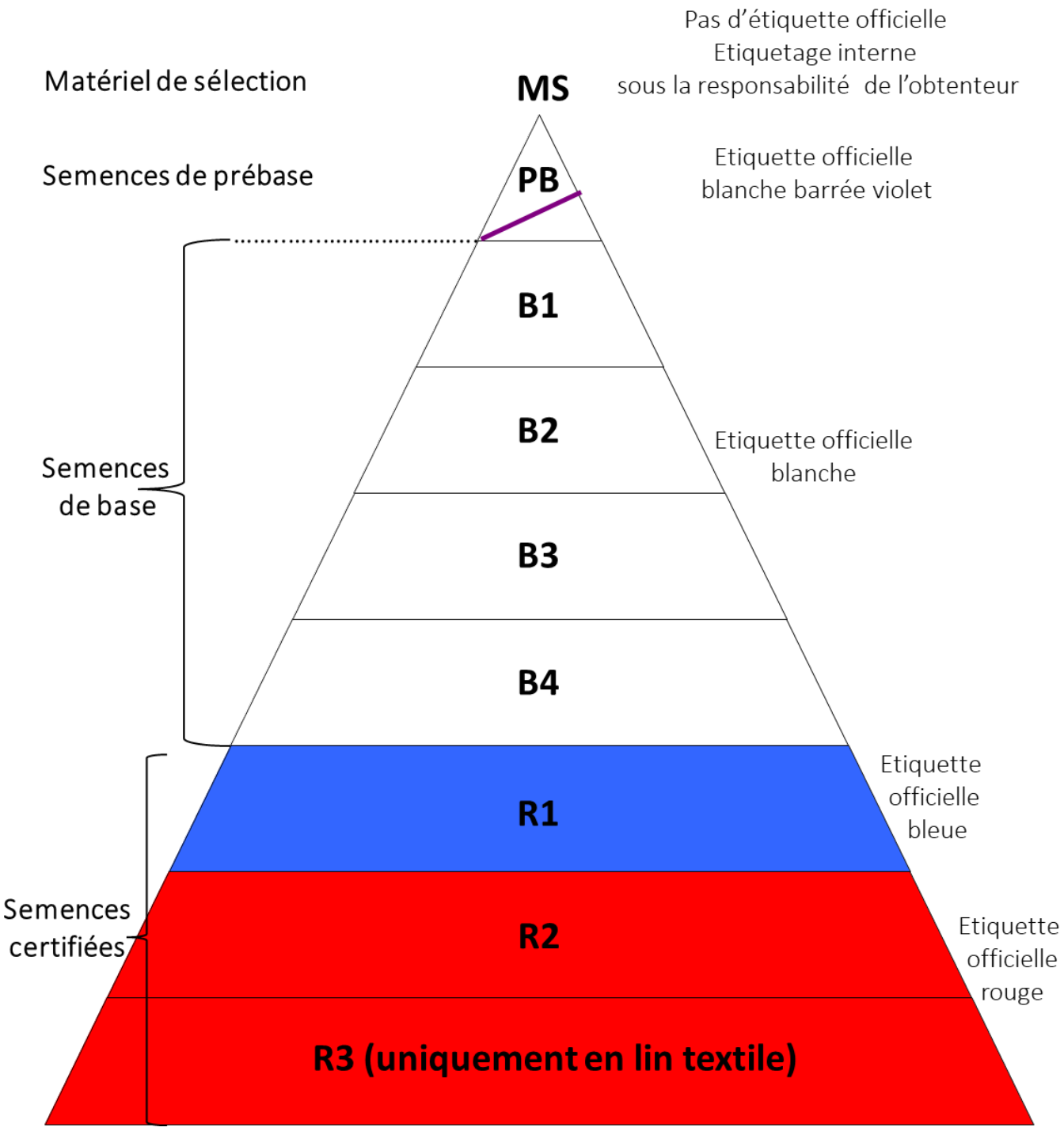

3 - Les conditions de production et règles de culture

La filiation (conformité des semences mères "SM")

La filiation de la production doit être vérifiée par un contrôle de cohérence entre les données (variété, numéro de lot semences mères, catégorie …) portées sur les étiquettes officielles présentées par l'agriculteur multiplicateur et les données imprimées sur la fiche d'inspection.

Vérifier que la catégorie des semences mères ("SM") correspond bien à la catégorie à produire en fonction du schéma du système de production (page n°6).

Le non-respect de la filiation est une cause de refus.

L'identification de la ou des parcelles

Toutes les parcelles doivent être identifiées par un moyen approprié.

L'objectif étant de mettre en relation la déclaration de culture, la parcelle mise en place et la fiche d'inspection associée.

Par moyen approprié on entend : pancarte (au minimum reprenant le n° de culture), positionnement des cultures sur un plan ou carte géographique, coordonnées GPS, références cadastrales…

L'isolement

Une parcelle de multiplication doit être isolée de toute autre culture de lin : une bande non semée ou détruite doit être identifiable jusqu'à la récolte.

L'identité variétale

L'identité variétale est vérifiée par comparaison des caractères morphologiques de la variété visibles lors de la visite d'inspection avec ceux de la description officielle (CCERT-DR-06-027).

L'état cultural

Il est conforme lorsqu'il permet de vérifier la conformité des autres règles ou normes de culture lors de l'inspection, notamment la pureté variétale, l'identité variétale et l'état sanitaire.

L'état sanitaire

La présence de maladie réduisant la valeur d'utilisation des semences peut être une cause de refus.

La pureté variétale

Les tolérances fixées dans le tableau ci-dessous sont appliquées au stade floraison.

	Taux et nombre maximal d'impuretés			
Types d'impuretés	Semences de prébase et de base	Semences certifiées		
		R1	R2	R3
Plantes d'une autre variété Hybrides naturels	3 ‰	20 ‰	25 ‰	25 ‰
Plantes présentant des fleurs à pétales d'une couleur différente	10 par are	30 par are	50 par are	100 par are

4 - Documents officiels et outils de travail

Lettre d'agrément - (CCERT-DR-00-026)

- L'agrément est officiel et individuel.
- L'agrément est émis par la direction de la Qualité et du Contrôle Officiel justifiant votre qualification pour effectuer les inspections cultures.
- L'agrément peut être suspendu ou retiré.

Manuel d'inspection- (CCERT-IT-06-004)

- Ce manuel regroupe toutes les instructions nécessaires à l'inspection des cultures de semences de lin
- La dernière version à jour est téléchargeable sur le site de SEMAE.

Fiches d'inspection

- Les résultats de la visite d'inspection sont enregistrés sur la fiche d'inspection (page n°21 à 25).
- La fiche d'inspection doit permettre, à n'importe quel moment, de connaître l'état précis de la parcelle par rapport aux exigences permettant de juger sa conformité aux règles et normes qui lui sont applicables, du début à la fin des visites réglementaires.

Avis d'inspection - (CCERT-F-00-556)

- L'avis d'inspection est le document d'information qui permet de préciser les travaux à réaliser pour la mise aux normes de la culture, et/ou de notifier le refus de la parcelle à l'agriculteur et à l'entreprise en cas de non-conformité à une règle de production (page n°26 à 29).
- Disponible auprès de la délégation régionale SEMAE à laquelle vous êtes rattaché.

Fiches descriptives - (CCERT-DR-006-027)

- Les fiches descriptives présentent les caractères morphologiques utilisés pour l'identité et la pureté variétale.
- Disponible auprès de la délégation régionale SEMAE à laquelle vous êtes rattaché.

Outils de mesure

- Ces outils permettent d'aider les techniciens agréés dans leur inspection pour vérifier la localisation de la parcelle, de contrôler la superficie , l'isolement, de réaliser les comptages… .
- Par exemple le topo fil, le GPS, la cartographie, un bâton étalon, un mètre…

5 - Les différentes étapes du remplissage de la fiche d'inspection

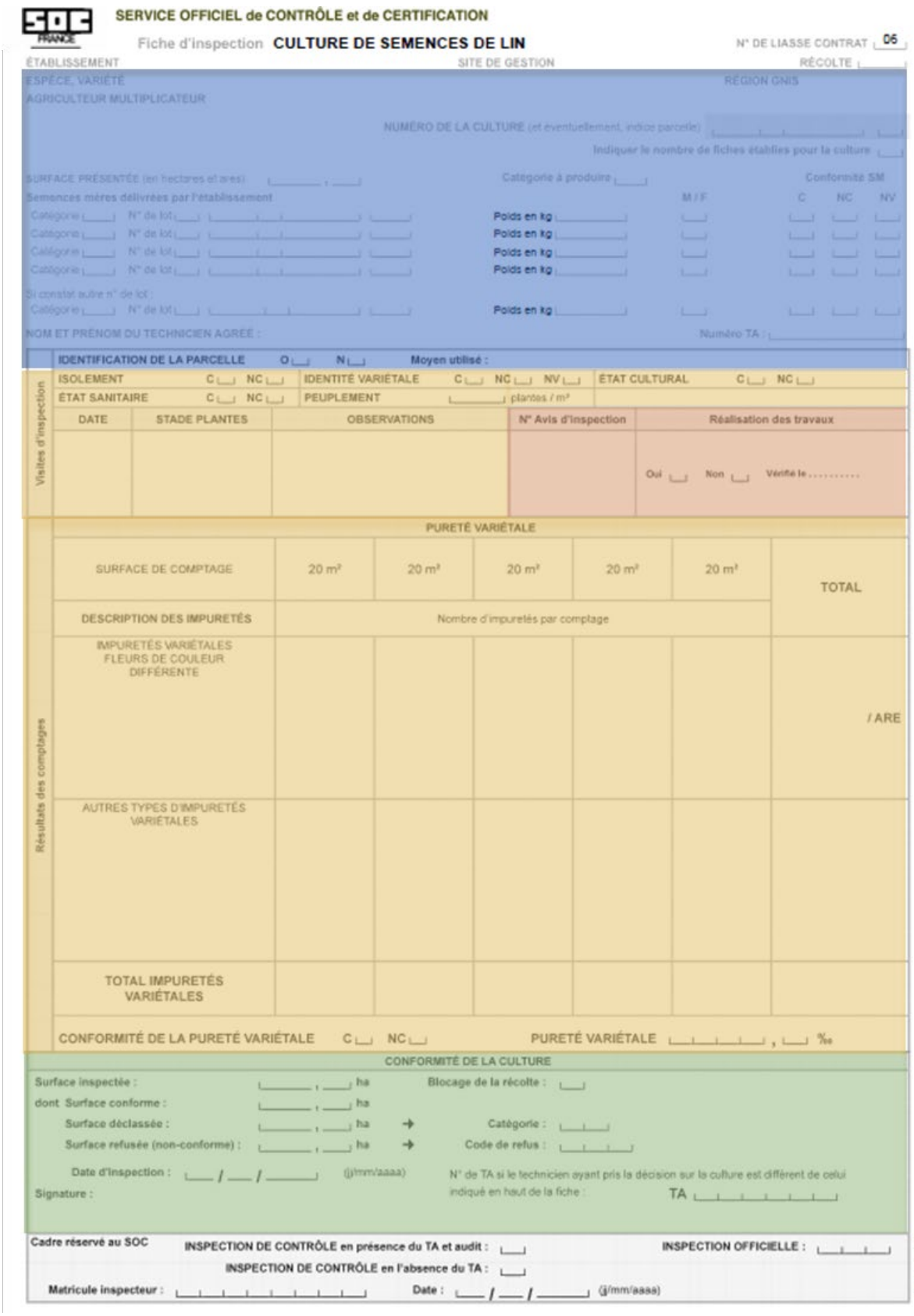

SERVICE OFFICIEL de CONTRÔLE et de CERTIFICATION

Fiche d'inspection **CULTURE DE SEMENCES DE LIN**

N° DE LIASSE CONTRAT 06

ÉTABLISSEMENT — SITE DE GESTION — RÉCOLTE

ESPÈCE, VARIÉTÉ — RÉGION GNIS

AGRICULTEUR MULTIPLICATEUR

NUMÉRO DE LA CULTURE (et éventuellement, indice parcelle)

Indiquer le nombre de fiches établies pour la culture

SURFACE PRÉSENTÉE (en hectares et ares) — Catégorie à produire — Conformité SM

Semences mères délivrées par l'établissement — M / F — C — NC — NV

Catégorie — N° de lot — Poids en kg

Si constat autre n° de lot :

NOM ET PRÉNOM DU TECHNICIEN AGREE : — Numéro TA :

IDENTIFICATION DE LA PARCELLE O N Moyen utilisé :

ISOLEMENT C NC — IDENTITÉ VARIÉTALE C NC NV — ÉTAT CULTURAL C NC

ÉTAT SANITAIRE C NC — PEUPLEMENT plantes / m²

Visites d'inspection

DATE	STADE PLANTES	OBSERVATIONS	N° Avis d'inspection	Réalisation des travaux
				Oui Non Vérifié le .....

Résultats des comptages

PURETÉ VARIÉTALE

SURFACE DE COMPTAGE	20 m²	20 m²	20 m²	20 m²	20 m²	TOTAL
DESCRIPTION DES IMPURETÉS	Nombre d'impuretés par comptage					
IMPURETÉS VARIÉTALES FLEURS DE COULEUR DIFFÉRENTE						/ ARE
AUTRES TYPES D'IMPURETÉS VARIÉTALES						
TOTAL IMPURETÉS VARIÉTALES						

CONFORMITÉ DE LA PURETÉ VARIÉTALE C NC — PURETÉ VARIÉTALE , ‰

CONFORMITÉ DE LA CULTURE

Surface inspectée : ha — Blocage de la récolte :

dont Surface conforme : ha

Surface déclassée : ha → Catégorie :

Surface refusée (non-conforme) : ha → Code de refus :

Date d'inspection : / / (j/mm/aaaa)

Signature :

N° de TA si le technicien ayant pris la décision sur la culture est différent de celui indiqué en haut de la fiche : TA

Cadre réservé au SOC — INSPECTION DE CONTRÔLE en présence du TA et audit : — INSPECTION OFFICIELLE :

INSPECTION DE CONTRÔLE en l'absence du TA :

Matricule inspecteur : — Date : / / (j/mm/aaaa)

Visite Agriculteur Multiplicateur

Les avis d'inspection

Visite d'inspection de la culture

Décision sur la conformité de la culture

6 - L'inspection des cultures

Les cultures de lin font obligatoirement l'objet d'une visite d'inspection au moment de la floraison.

Pour chacune des règles énoncées ci-dessous, compléter les rubriques de la fiche d'inspection et statuer. Dès lors qu'une non-conformité est enregistrée la parcelle est refusée.

Rencontre avec l'agriculteur multiplicateur

Ce que je dois faire, lorsque je suis avec l'agriculteur multiplicateur.

Je vérifie :

- L'espèce, la variété semée et la catégorie à produire
- La filiation (vérification des étiquettes officielles des lots de semences mères : espèce, variété, numéro de lot, catégorie)
- La superficie inspectée par rapport à la superficie déclarée
- Le numéro de technicien agréé
- Le nombre de parcelles et leurs superficies
- Le moyen d'identification de la ou des parcelles

Comment je dois faire, je vérifie l'exactitude des informations imprimées sur la fiche d'inspection.

L'en-tête de la fiche d'inspection

SERVICE OFFICIEL de CONTRÔLE et de CERTIFICATION
Fiche d'inspection SEMENCES DE LIN
N° DE LIASSE CONTRAT 06
ETABLISSEMENT 0150 NORDLIN
SITE DE GESTION 2306 NORDLIN STATION DE SEMENCES
RECOLTE 2014
ESPECE, VARIETE 015 LIN 0050 ALIZEE
REGION GNIS LILLE
AGRICULTEUR MULTIPLICATEUR EARL DU CHATEAU
12, rue Pasteur
76630 SAUCHAY
NUMERO DE LA CULTURE (et éventuellement, indice parcelle) 0150 4 000385
Indiquer le nombre de fiches établies pour la culture
SURFACE DECLAREE SUR CONTRAT (en hectares et ares) 10,00
Catégorie à produire R3
Semences mères délivrées par l'établissement
M/F Conformité SM C NC NV
Catégorie R2 N° de lot F 0697 T 510612 C2 Poids en kg 1200 X
Catégorie N° de lot Poids en kg
Catégorie N° de lot Poids en kg
Catégorie N° de lot Poids en kg
Si constat autre n° de lot:
Catégorie N° de lot Poids en kg
NOM ET PRENOM DU TECHNICIEN AGREE : DURAND Patrick
Numéro TA TA 001098

Je vérifie le nom et le numéro de technicien agrée porter dans l'en-tête de la fiche d'inspection

Si l'information est erronée, je raye et j'indique mes noms, prénoms et numéro de TA à la place.

NOM ET PRENOM DU TECHNICIEN AGREE : ~~DURAND Patrick~~ DUPONT Laurent
Numéro TA ~~TA 001098~~ TA 012129

Si la variété et la catégorie à produire indiquées sont différentes, je préviens le service production ainsi que la délégation régionale de SEMAE concernée. Je reporte les bonnes informations sur la fiche.

La filiation

Je demande les étiquettes officielles des semences mères à l'agriculteur et je compare les données figurant sur les étiquettes officielles avec les données de la fiche d'inspection : **espèce, variété, catégorie et numéro de lot(s) des semences mères, poids des lots et nombre d'étiquettes.**

Je vérifie que la catégorie des semences mères correspond bien à la catégorie des semences à produire

Je reporte les résultats de ces observations sur la fiche d'inspection :

- **C = Conforme :** l'espèce, la variété, la catégorie et les numéros de lots sont identiques.
- **NC = Non Conforme :** l'espèce, la variété ou la catégorie ou les numéros de lot sont différents ou incomplets.
- **NV = Non Vérifié :** l'agriculteur ne peut pas présenter les étiquettes officielles.

Dans le cas d'un numéro de lot supplémentaire ou différent de celui de la fiche, je reporte le nouveau numéro de lot au-dessous de ceux existants dans la rubrique dédiée sur la fiche.

SOC FRANCE
SERVICE OFFICIEL de CONTRÔLE et de CERTIFICATION
Fiche d'inspection SEMENCES DE LIN
N° DE LIASSE CONTRAT 06
ETABLISSEMENT 0150 NORDLIN
SITE DE GESTION 2306 NORDLIN STATION DE SEMENCES
RECOLTE 2014
ESPECE, VARIETE 015 LIN 0050 ALIZEE
REGION GNIS LILLE
AGRICULTEUR MULTIPLICATEUR EARL DU CHATEAU
12, rue Pasteur
76630 SAUCHAY
NUMERO DE LA CULTURE (et éventuellement, indice parcelle) 0150 4 000385
Indiquer le nombre de fiches établies pour la culture
SURFACE DECLAREE SUR CONTRAT (en hectares et ares) 10,00
Catégorie à produire R3
Semences mères délivrées par l'établissement

Catégorie	N° de lot					Poids en kg	M/F	C	NC	NV
R2	F	0697	T	510612	C2	1200		X		
R2	F	0697	T	510613	C2	100			X	

Si constat autre n° de lot:

Catégorie	N° de lot					Poids en kg				
R2	F	0697	T	510614	C2	100		X		

NOM ET PRENOM DU TECHNICIEN AGREE : DURAND Patrick
Numéro TA TA 001098

La superficie à inspecter par rapport à la surface déclarée

Je vérifie la surface avec l'agriculteur. S'il y a une erreur, je ne modifie pas la surface déclarée dans l'en-tête de la fiche, mais je complète la case " **Surface inspectée** " en bas de la fiche avec la surface réelle.

CONFORMITÉ DE LA CULTURE

Surface inspectée : 10,00 ha
Blocage de la récolte :
dont Surface conforme : ha
Surface déclassée : ha → Catégorie :
Surface refusée (non-conforme) : ha → Code de refus :
Date d'inspection : / / (jj/mm/aaaa)
N° de TA si le technicien ayant pris la décision sur la culture est différent de celui indiqué en haut de la fiche : TA
Signature :

Le nombre de parcelle et leurs superficies

Je questionne l'agriculteur pour connaître le nombre de parcelles et je vérifie si l'addition des surfaces de l'ensemble des parcelles correspond bien à la superficie inspectée totale.

- Lorsque le contrat correspond à la mise en place d'une ou plusieurs parcelles généralement la fiche d'inspection pré-imprimée suffit.

  Je reporte la superficie réellement constatée dans la rubrique " Surface inspectée " située en bas du document.

- Lorsque le contrat correspond à la mise en place sur le terrain de plusieurs parcelles, j'ouvre uniquement une fiche supplémentaire pour chaque parcelle dont la pureté variétale est **non-conforme.**

  Ce cas particulier concerne le plus souvent un déclassement avec changement de catégorie.

  - J'identifie chaque fiche par le numéro de culture figurant sur la fiche initiale suivi d'un indice parcellaire alphabétique.

  - Je mentionne le nombre total de fiches utilisées pour le contrat dans la case prévue à cet effet.

  - Je recopie mon nom et mon numéro de technicien agrée.

  - Je reporte la surface inspectée pour chaque fiche dans la rubrique " **Surface inspectée** " située en bas de la fiche d'inspection dans le cartouche conformité de la culture.

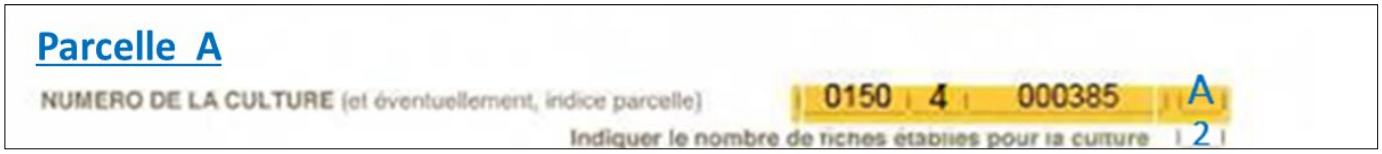

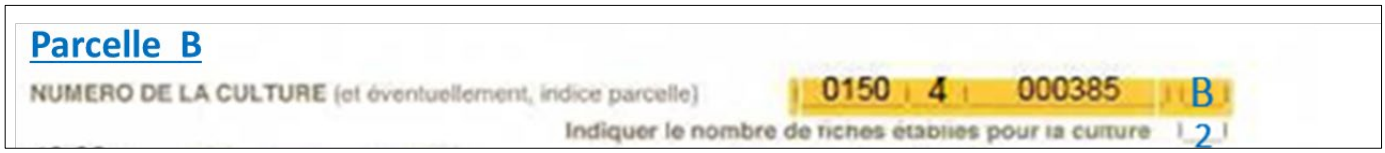

L'identification de la parcelle

Je complète le cadre identification de la parcelle en cochant " **oui** " et j'indique le moyen utilisé (par exemple pancarte (au minimum reprenant le n° de culture), positionnement des cultures sur un plan ou carte géographique, coordonnées GPS, références cadastrales…)

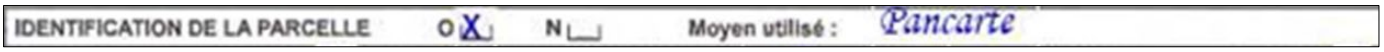

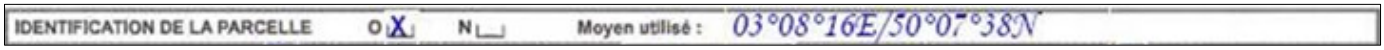

Visite de la (des) parcelles(s)

Comment circuler dans une parcelle

Pour me déplacer dans une parcelle, j'effectue un cheminement aléatoire de façon à croiser toutes les lignes de semis.

Je traverse la (les) parcelle(s) en vérifiant :

L'isolement

C'est l'agriculteur multiplicateur qui est responsable de l'isolement de sa parcelle.

Je vérifie la présence d'une bande non semée ou détruite entre la parcelle de multiplication et toute autre culture lin.

Cette bande doit être également présente entre 2 parcelles de multiplication d'une même variété avec des catégories à produire différentes.

J'enregistre la décision de conformité sur la fiche.

ISOLEMENT	C [X]	NC [ ]

L'identité variétale

Je vérifie l'identité variétale pour les caractères observables en floraison en comparant les caractères morphologiques visibles de la variété à l'aide des fiches descriptives mises à ma disposition et je coche la case adéquate sur la fiche.

J'utilise l'indication non vérifiée (NV) dans le cas où je n'ai pas en ma possession de fiche descriptive, notamment pour les variétés en cours d'étude.

IDENTITÉ VARIÉTALE	C [X]	NC [ ]	NV [ ]

L'état cultural

Il est conforme lorsqu'il permet de vérifier la conformité des autres règles ou normes de culture lors de l'inspection notamment la pureté variétale, l'identité variétale et l'état sanitaire.

Un mauvais état cultural peut être une cause de refus.

Je renseigne la décision de conformité sur la fiche d'inspection.

ÉTAT CULTURAL	C [X]	NC [ ]

L'état sanitaire

La présence de maladie réduisant la valeur d'utilisation des semences peut être une cause de refus. La décision de conformité doit être portée sur la fiche.

ÉTAT SANITAIRE	C [X]	NC [ ]

La date d'inspection et le stade de la plante

Je reporte sur la fiche, le stade de la plante ainsi que la date à laquelle l'inspection est effectuée.

La visite obligatoire d'inspection se déroule au stade floraison.

Visites d'inspe	DATE	STADE PLANTES	OBSERVATIONS	N° Avis d'Inspection	Réalisation des travaux
	18/06	Floraison	Traces de renouées des oiseaux		Oui ☐ Non ☐ Vérifié le.....

La pureté variétale

Dans un premier temps, s'assurer de l'homogénéité de la parcelle au regard des impuretés à compter :

- si la parcelle est homogène, l'évaluation sera faite sur l'ensemble de la parcelle.
- en cas d'hétérogénéité, l'évaluation devra être réalisée sur chaque partie de parcelles homogènes.

Les évaluations devront être réalisées sur au minimum 5 unités de comptage de 20 m2 en les répartissant au hasard sur la totalité ou sur la partie de parcelle concernée.

Evaluer la pureté variétale c'est dénombrer :

- Le nombre de plantes présentant des fleurs à pétales d'une couleur différente. Elles sont comptabilisées en nombre de plantes/are. Je reporte pour chaque comptage le nombre de plantes observées et j'additionne l'ensemble des comptages pour obtenir un total d'impuretés variétales à fleurs de couleur différente/are.
- Le nombre des autres types d'impuretés variétales (fleurs plus grandes ou plus petites, couleur filet d'étamine différente etc…). J'enregistre pour chaque comptage le nombre d'impuretés variétales trouvées et j'additionne l'ensemble des comptages pour obtenir un total des autres types d'impuretés variétales.

Ensuite, j'ajoute pour chaque comptage de 20 m2, le nombre d'impuretés variétales à fleurs de couleur différente et le nombre des autres types d'impuretés variétales pour obtenir le total des impuretés variétales observées.

La totalisation de la ligne « total impuretés variétales » donne le nombre d'impuretés variétales constatées pour une surface donnée.

Aussi, il est nécessaire d'évaluer le peuplement (nombre de plantes/m2) pour calculer le taux de pureté variétale.

L'évaluation du peuplement

- Pour le semis en lignes :

1. Se munir d'un mètre ou d'une baguette graduée.
2. Réaliser 5 comptages au hasard sur 20 cm de longueur dans des zones homogènes pour évaluer la densité de plantes sur 1 mètre linéaire.
3. Pour obtenir le nombre de Plantes au m²

= Nb de plantes / mètre linéaire x Nb de rang / 1 m

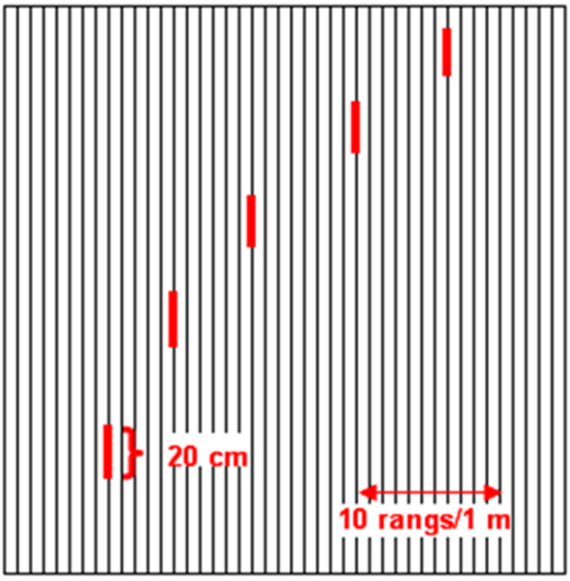

Exemple :

	Comptage n°1	Comptage n°2	Comptage n°3	Comptage n°4	Comptage n°5	Total 1 mètre linéaire
Nb de plantes comptabilisées	32	34	31	38	35	170

170 plantes / mètre linéaire x 10 rangs/ 1 mètre = 1 700 plantes / m²

- Pour le semis éclaté (Socs étaleurs)

1. Utiliser un cadre ou un cerceau avec une surface prédéfinie.
2. Réaliser 5 comptages au hasard dans des zones homogènes pour évaluer la densité de plantes sur 1 m²

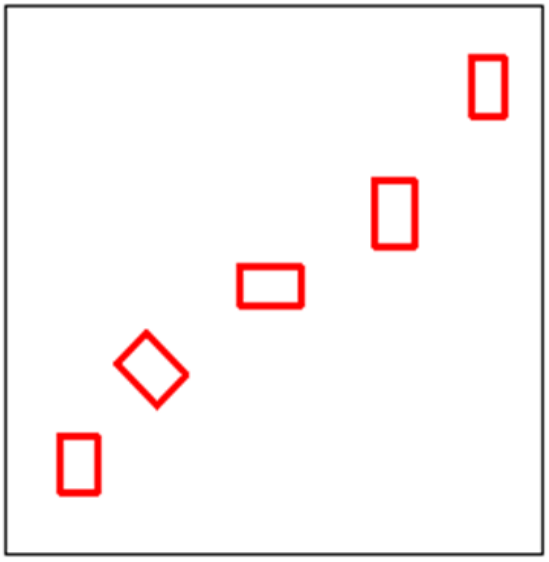

Exemple :

Cadre de : 0.20 m x 0.25 m = 0.05 m²

Comptages : 5 comptages x 0.05 m² = 0.25 m²

	Comptage n°1	Comptage n°2	Comptage n°3	Comptage n°4	Comptage n°5	Total pour 0.25m²
Nb de plantes comptabilisées	75	80	76	88	86	405

Nombre de plantes / 1 m² = 405 / 0.25 = 1 620 plantes / m²

J'indique dans le cadre " peuplement " de la fiche d'inspection le nombre de plantes/m2.

Exemple de calcul de la pureté variétale :

	20 m²	20 m²	20 m²	20 m²	20 m²	TOTAL
Impuretés variétales fleurs de couleur différente	2	1	0	4	2	9/are
Autres types d'impuretés variétales	3	1	2	2	3	11
TOTAL Impuretés variétales	5	2	2	6	5	20

- La totalité des comptages représente 100 m2 avec un peuplement estimé de 2 000 plantes/m2, cela représente un ensemble de 200 000 plantes observées.
- Le total des impuretés variétales (impuretés variétales à fleurs de couleur différente + autres types d'impuretés variétales) exprimées en ‰ est donc de :

(20 x 1 000) / 200 000 = 0.1‰

Soit une pureté variétale moyenne de 1 000 - 0,1 = 999,9 ‰

J'enregistre la décision de conformité de la pureté variétale en cochant les cases adéquates **(C ou NC)** en vérifiant bien si la culture est conforme, selon la catégorie à produire, par rapport à la norme d'impuretés variétales totales exprimée en ‰ et aussi par rapport à la norme d'impuretés variétales à fleurs de couleur différente par are.

J'indique la pureté variétale dans les cases correspondantes sur la fiche d'inspection.

Si les comptages n'ont révélé la présence d'aucune impureté, mettre " **0** " (zéro) dans tous les comptages et indiquer pureté variétale " **1000,0 ‰** ".

Résultats des comptages	PURETÉ VARIÉTALE					
SURFACE DE COMPTAGE	20 m²	20 m²	20 m²	20 m²	20 m²	TOTAL
DESCRIPTION DES IMPURETÉS	Nombre d'impuretés par comptage					
IMPURETÉS VARIÉTALES FLEURS DE COULEUR DIFFÉRENTE	2	1	0	4	2	9 ARE
AUTRES TYPES D'IMPURETÉS VARIÉTALES	3	1	2	2	3	11
TOTAL IMPURETÉS VARIÉTALES	5	2	2	6	5	20
CONFORMITÉ DE LA PURETÉ VARIÉTALE	C: X NC:		PURETÉ VARIÉTALE	999,9 ‰		

Décision de conformité de la culture

A la fin de la visite d'inspection, je dois prendre une décision sur la conformité de la culture et l'indiquer dans la partie concernée de la fiche en précisant :

- **Surface inspectée :** elle correspond à la surface réelle de(s) parcelle(s) qui a fait l'objet de visites d'inspection
- **Surface conforme :** c'est la superficie qui répond aux règles et normes applicables à la culture.
- **Surface refusée (non conforme) :** c'est la superficie qui ne répond pas aux règles et normes applicables à la culture, il y a eu un ou plusieurs avis d'inspection rédigés.
- **Code de refus :** j'indique le code correspondant au motif de refus le plus significatif. (annexe n°2)
- **Surface déclassée :** A ne compléter que dans le cas d'une culture qui ne répond pas aux règles et normes de la catégorie à produire mais à celle de la génération suivante (ex : cas d'une SB non conforme aux règles SB mais conforme aux règles SC). Je précise alors la catégorie pour laquelle la culture est conforme.

En cas de déclassement partiel, je dois ouvrir une fiche d'inspection supplémentaire. La fiche d'inspection pré-imprimée reprend les résultats d'inspection et la surface de la partie conforme. L'autre fiche supplémentaire reprend les résultats d'inspection et la surface de la partie déclassée.

En cas de déclassement et/ou refus (partiel ou total), un avis d'inspection doit être réalisé pour prévenir l'agriculteur multiplicateur, l'établissement et la délégation de SEMAE concernée.

- Numéro de TA : à compléter si le technicien ayant pris la décision sur la conformité de la culture est différent de celui qui a réalisé l'inspection.
- Blocage de la récolte : non utilisé en lin.

Attention : pour une inspection donnée, le total des superficies acceptées ou déclassées et refusées doit être égal à la superficie inspectée.

- Date et signature : Avant de dater et signer l'ensemble des fiches d'inspection, je vérifie l'exhaustivité des informations relatives aux respects des règles de production.

Le cadre grisé au bas de la fiche est réservé à l'inspecteur SOC France

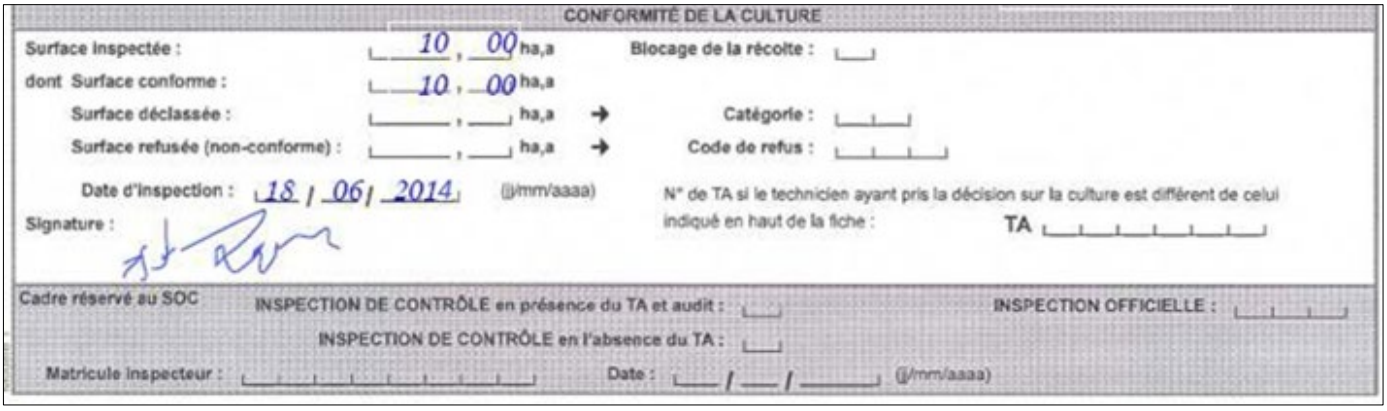

CONFORMITÉ DE LA CULTURE

Surface inspectée : 10 , 00 ha,a — Blocage de la récolte :

dont Surface conforme : 10 , 00 ha,a

Surface déclassée : , ha,a → Catégorie :

Surface refusée (non-conforme) : , ha,a → Code de refus :

Date d'inspection : 18 / 06 / 2014 (j/mm/aaaa)

N° de TA si le technicien ayant pris la décision sur la culture est différent de celui indiqué en haut de la fiche : TA

Signature :

Cadre réservé au SOC — INSPECTION DE CONTRÔLE en présence du TA et audit : — INSPECTION OFFICIELLE :

INSPECTION DE CONTRÔLE en l'absence du TA :

Matricule inspecteur : — Date : / / (j/mm/aaaa)

Visite supplémentaire

L'objectif de la visite

Je vérifie l'exécution des travaux demandés lors de ma précédente visite.

Je vérifie les conditions de productions suivantes suivant les cas.

L'isolement

Je valide, après travaux, le respect des distances réglementaires pour l'isolement et j'enregistre ensuite la décision de conformité. Je coche la case adéquate sur la fiche.

La pureté variétale

Je vérifie que les épurations demandées sont terminées et je réalise une nouvelle évaluation de la pureté variétale en effectuant des nouveaux comptages suivant la méthode vu précédemment.

Je reporte l'ensemble des comptages réalisés sur la fiche d'inspection et j'enregistre la conformité de la pureté variétale dans les cases correspondantes suivant le résultat trouvé " C ou NC ".

Sur la fiche d'inspection dans le cadre " Visite d'inspection "au regard de ma dernière date de visite , j'indique le numéro de l'avis d'inspection , je coche la case " Réalisation des travaux " et la date à laquelle cela a été vérifié.

Visites d'insp	DATE	STADE PLANTES	OBSERVATIONS	N° Avis d'Inspection	Réalisation des travaux
	13/05 15/06	10 CM Floraison	Parcelle régulière Absence d'adventices Isolement fait	02009	Oui X Non ☐ Vérifié le 15/06

Ensuite, je peux prendre une décision sur la conformité de la culture (p18-19)

7 - Exemple de fiches d'inspection

SOC FRANCE

SERVICE OFFICIEL de CONTRÔLE et de CERTIFICATION
Fiche d'inspection SEMENCES DE LIN

N° DE LIASSE CONTRAT 06
RECOLTE 2014

ETABLISSEMENT 0150 NORDLIN
SITE DE GESTION 2306 NORDLIN STATION DE SEMENCES
ESPECE, VARIETE 015 LIN 0050 ALIZEE
REGION GNIS LILLE
AGRICULTEUR MULTIPLICATEUR EARL DU CHATEAU
12, rue Pasteur
76630 SAUCHAY

NUMERO DE LA CULTURE (et éventuellement, indice parcelle) 0150 4 000385
Indiquer le nombre de fiches établies pour la culture

SURFACE DECLAREE SUR CONTRAT (en hectares et ares) 10,00 Catégorie à produire R3

Semences mères délivrées par l'établissement

					M/F	Conformité SM C	NC	NV
Catégorie R2	N° de lot F 0697 T 510612 C2	Poids en kg 1200				X		
Catégorie	N° de lot	Poids en kg						
Catégorie	N° de lot	Poids en kg						
Catégorie	N° de lot	Poids en kg						
Si constat autre n° de lot:								
Catégorie	N° de lot	Poids en kg						

NOM ET PRENOM DU TECHNICIEN AGREE : DURAND Patrick
Numéro TA TA 001098

Visites d'inspection

IDENTIFICATION DE LA PARCELLE O X N Moyen utilisé : Pancarte
ISOLEMENT C X NC
IDENTITÉ VARIÉTALE C X NC NV
ÉTAT CULTURAL C X NC
ÉTAT SANITAIRE C X NC
PEUPLEMENT 2000 plantes / m²

DATE	STADE PLANTES	OBSERVATIONS	N° Avis d'inspection	Réalisation des travaux
18/06	Floraison	Traces de renouées des oiseaux		Oui Non Vérifié le .....

Résultats des comptages

PURETÉ VARIÉTALE

SURFACE DE COMPTAGE	20 m²	20 m²	20 m²	20 m²	20 m²	TOTAL
DESCRIPTION DES IMPURETÉS	Nombre d'impuretés par comptage					
IMPURETÉS VARIÉTALES FLEURS DE COULEUR DIFFÉRENTE	2	1	0	4	2	9 ARE
AUTRES TYPES D'IMPURETÉS VARIÉTALES	3	1	2	2	3	11
TOTAL IMPURETÉS VARIÉTALES	5	2	2	6	5	20

CONFORMITÉ DE LA PURETÉ VARIÉTALE C X NC PURETÉ VARIÉTALE 999,9 ‰

CONFORMITÉ DE LA CULTURE

Surface inspectée : 10,00 ha,a Blocage de la récolte :
dont Surface conforme : 10,00 ha,a
Surface déclassée : , ha,a → Catégorie :
Surface refusée (non-conforme) : , ha,a → Code de refus :

Date d'inspection : 18 / 06 / 2014 (j/mm/aaaa)
Signature :

N° de TA si le technicien ayant pris la décision sur la culture est différent de celui indiqué en haut de la fiche : TA

Cadre réservé au SOC
INSPECTION DE CONTRÔLE en présence du TA et audit :
INSPECTION OFFICIELLE :
INSPECTION DE CONTRÔLE en l'absence du TA :
Matricule inspecteur : Date : / / (j/mm/aaaa)

Modèle 1

SOC FRANCE

SERVICE OFFICIEL de CONTRÔLE et de CERTIFICATION
Fiche d'inspection SEMENCES DE LIN

N° DE LIASSE CONTRAT 06
RECOLTE 2014

ETABLISSEMENT 0150 NORDLIN
SITE DE GESTION 2306 NORDLIN STATION DE SEMENCES
ESPECE, VARIETE 015 LIN 0056 MELINA
REGION GNIS LILLE
AGRICULTEUR MULTIPLICATEUR DESMONS Paul
104, route d'Uxem
59380 SOCX

NUMERO DE LA CULTURE (et éventuellement, indice parcelle) 0150 4 010416
Indiquer le nombre de fiches établies pour la culture

SURFACE DECLAREE SUR CONTRAT (en hectares et ares) 8,00 Catégorie à produire R3

Semences mères délivrées par l'établissement

				M/F	Conformité SM C	NC	NV
Catégorie R2	N° de lot X	11072300101	Poids en kg 00800		X		
Catégorie R2	N° de lot X	84266901	Poids en kg 00100				X
Catégorie	N° de lot		Poids en kg				
Catégorie	N° de lot		Poids en kg				
Si constat autre n° de lot							
Catégorie R2	N° de lot X	84266903	Poids en kg 00100		X		

NOM ET PRENOM DU TECHNICIEN AGREE : DURAND Patrick
Numéro TA TA 001098

IDENTIFICATION DE LA PARCELLE O X N Moyen utilisé : 03°08°16E/50°07°38N
ISOLEMENT C X NC
IDENTITÉ VARIÉTALE C X NC NV
ÉTAT CULTURAL C X NC
ÉTAT SANITAIRE C X NC
PEUPLEMENT 1800 plantes / m²

Visites d'inspection

DATE	STADE PLANTES	OBSERVATIONS	N° Avis d'Inspection	Réalisation des travaux
13/05 15/06	10 CM Floraison	Parcelle régulière Absence d'adventices Isolement fait	02009	Oui X Non Vérifié le 15/06

Résultats des comptages

PURETÉ VARIÉTALE

SURFACE DE COMPTAGE	20 m²	20 m²	20 m²	20 m²	20 m²	TOTAL
DESCRIPTION DES IMPURETÉS	Nombre d'impuretés par comptage					
IMPURETÉS VARIÉTALES FLEURS DE COULEUR DIFFÉRENTE	0	0	0	0	0	0 / ARE
AUTRES TYPES D'IMPURETÉS VARIÉTALES	0	0	0	0	0	0
TOTAL IMPURETÉS VARIÉTALES	0	0	0	0	0	0

CONFORMITÉ DE LA PURETÉ VARIÉTALE C X NC PURETÉ VARIÉTALE 1000,0 ‰

CONFORMITÉ DE LA CULTURE

Surface inspectée : 7,91 ha,a Blocage de la récolte :
dont Surface conforme : 7,91 ha,a
Surface déclassée : , ha,a → Catégorie :
Surface refusée (non-conforme) : , ha,a → Code de refus :

Date d'inspection : 15 / 06 / 2014 (j/mm/aaaa)
N° de TA si le technicien ayant pris la décision sur la culture est différent de celui indiqué en haut de la fiche : TA

Signature :

Cadre réservé au SOC
INSPECTION DE CONTRÔLE en présence du TA et audit :
INSPECTION OFFICIELLE :
INSPECTION DE CONTRÔLE en l'absence du TA :
Matricule inspecteur : Date : / / (j/mm/aaaa)

Modèle 1

SOC FRANCE

SERVICE OFFICIEL de CONTRÔLE et de CERTIFICATION
Fiche d'inspection SEMENCES DE LIN

N° DE LIASSE CONTRAT 06
RECOLTE 2014

ETABLISSEMENT 0150 NORDLIN
SITE DE GESTION 2306 NORDLIN STATION DE SEMENCES
ESPECE, VARIETE 015 LIN 0074 EVEA
REGION GNIS LILLE
AGRICULTEUR MULTIPLICATEUR GAEC DES TOURELLES
Route de St Omer
62310 FRUGES

NUMERO DE LA CULTURE (et éventuellement, indice parcelle) 0150 4 000116
Indiquer le nombre de fiches établies pour la culture

SURFACE DECLAREE SUR CONTRAT (en hectares et ares) 12,00 Catégorie à produire R2

Semences mères délivrées par l'établissement

					M/F	Conformité SM C	NC	NV
Catégorie R1	N° de lot F	0395 T	130810	A	Poids en kg 1400		X	
Catégorie	N° de lot				Poids en kg			
Catégorie	N° de lot				Poids en kg			
Catégorie	N° de lot				Poids en kg			
Si constat autre n° de lot:								
Catégorie	N° de lot				Poids en kg			

NOM ET PRENOM DU TECHNICIEN AGREE : DURAND Patrick
Numéro TA TA 001098

Visites d'inspection

IDENTIFICATION DE LA PARCELLE O X N ☐ Moyen utilisé : carte (2 parcelles)
ISOLEMENT C X NC ☐ IDENTITÉ VARIÉTALE C X NC ☐ NV ☐ ÉTAT CULTURAL C X NC ☐
ÉTAT SANITAIRE C X NC ☐ PEUPLEMENT 2000 plantes / m²

DATE	STADE PLANTES	OBSERVATIONS	N° Avis d'Inspection	Réalisation des travaux
16/06	Floraison	Mélange de sacs d'une autre variété à fleur blanche lors du semis	05895	Oui ☐ Non ☐ Vérifié le .....

Résultats des comptages

PURETÉ VARIÉTALE

SURFACE DE COMPTAGE	20 m²	20 m²	20 m²	20 m²	20 m²	TOTAL
DESCRIPTION DES IMPURETÉS	Nombre d'impuretés par comptage					
IMPURETÉS VARIÉTALES FLEURS DE COULEUR DIFFÉRENTE	38	33	33	18	26	148 / ARE
AUTRES TYPES D'IMPURETÉS VARIÉTALES	9	4	2	2	3	20
TOTAL IMPURETÉS VARIÉTALES	47	37	35	20	29	168

CONFORMITÉ DE LA PURETÉ VARIÉTALE C ☐ NC X PURETÉ VARIÉTALE 999,1 ‰

CONFORMITÉ DE LA CULTURE

Surface inspectée : 12,00 ha,a Blocage de la récolte : ☐
dont Surface conforme : , ha,a
Surface déclassée : , ha,a → Catégorie :
Surface refusée (non-conforme) : 12,00 ha,a → Code de refus : 400

Date d'inspection : 16 / 06 / 2014 (j/mm/aaaa)
N° de TA si le technicien ayant pris la décision sur la culture est différent de celui indiqué en haut de la fiche : TA
Signature :

Cadre réservé au SOC
INSPECTION DE CONTRÔLE en présence du TA et audit : ☐ INSPECTION OFFICIELLE :
INSPECTION DE CONTRÔLE en l'absence du TA : ☐
Matricule inspecteur : Date : / / (j/mm/aaaa)

Modèle 1

SOC FRANCE

SERVICE OFFICIEL de CONTRÔLE et de CERTIFICATION

Fiche d'inspection SEMENCES DE LIN

N° DE LIASSE CONTRAT 06

ETABLISSEMENT 0150 NORDLIN — SITE DE GESTION 2306 NORDLIN STATION DE SEMENCES — RECOLTE 2014

ESPECE, VARIETE 015 LIN 0051 DRAKKAR — REGION GNIS LILLE

AGRICULTEUR MULTIPLICATEUR MARTIN JEAN
24 rue du Château
27350 VELLETOT

NUMERO DE LA CULTURE (et éventuellement, indice parcelle) 0150 4 003304 A

Indiquer le nombre de fiches établies pour la culture 2

SURFACE DECLAREE SUR CONTRAT (en hectares et ares) 15,00 — Catégorie à produire B4

Semences mères délivrées par l'établissement

Catégorie	N° de lot	Poids en kg	M/F	Conformité SM C	NC	NV
B3	F 0697 T 510307 B3	1200		X		
B3	F 0697 T 510404 B3	600		X		

Si constat autre n° de lot:

Catégorie	N° de lot	Poids en kg	M/F	C	NC	NV

NOM ET PRENOM DU TECHNICIEN AGREE : DURAND Patrick — Numéro TA TA 001098

Visites d'inspection

IDENTIFICATION DE LA PARCELLE O X N — Moyen utilisé : *Plan (2 parcelles)*

ISOLEMENT C X NC — IDENTITÉ VARIÉTALE C X NC NV — ÉTAT CULTURAL C X NC

ÉTAT SANITAIRE C X NC — PEUPLEMENT 2000 plantes / m²

DATE	STADE PLANTES	OBSERVATIONS	N° Avis d'Inspection	Réalisation des travaux
17/06	Floraison	Traces de chénopodes		Oui ☐ Non ☐ Vérifié le.....

Résultats des comptages

PURETÉ VARIÉTALE

SURFACE DE COMPTAGE	20 m²	20 m²	20 m²	20 m²	20 m²	TOTAL
DESCRIPTION DES IMPURETÉS	Nombre d'impuretés par comptage					
IMPURETÉS VARIÉTALES FLEURS DE COULEUR DIFFÉRENTE	0	1	1	1	0	3 / ARE
AUTRES TYPES D'IMPURETÉS VARIÉTALE3	0	0	1	1	2	4
TOTAL IMPURETÉS VARIÉTALES	0	1	2	2	2	7

CONFORMITÉ DE LA PURETÉ VARIÉTALE C X NC — PURETÉ VARIÉTALE 999,9 ‰

CONFORMITÉ DE LA CULTURE

Surface inspectée : 11,00 ha,a — Blocage de la récolte : ☐

dont Surface conforme : 11,00 ha,a

Surface déclassée : , ha,a → Catégorie :

Surface refusée (non-conforme) : , ha,a → Code de refus :

Date d'inspection : 17 / 06 / 2014 (jj/mm/aaaa)

N° de TA si le technicien ayant pris la décision sur la culture est différent de celui indiqué en haut de la fiche : TA

Signature :

Cadre réservé au SOC — INSPECTION DE CONTRÔLE en présence du TA et audit : — INSPECTION OFFICIELLE :

INSPECTION DE CONTRÔLE en l'absence du TA :

Matricule inspecteur : — Date : / / (jj/mm/aaaa)

Modèle 1

SOC FRANCE

SERVICE OFFICIEL de CONTRÔLE et de CERTIFICATION

Fiche d'inspection SEMENCES DE LIN

N° DE LIASSE CONTRAT 06

ETABLISSEMENT 0150 NORDLIN — SITE DE GESTION 2306 NORDLIN STATION DE SEMENCES — RECOLTE 2014

ESPECE, VARIETE 015 LIN 0051 DRAKKAR — REGION GNIS LILLE

AGRICULTEUR MULTIPLICATEUR MARTIN JEAN
24 rue du Château
27350 VELLETOT

NUMERO DE LA CULTURE (et éventuellement, indice parcelle) 0150 4 003304 B

Indiquer le nombre de fiches établies pour la culture 2

SURFACE DECLAREE SUR CONTRAT (en hectares et ares) 15,00 — Catégorie à produire B4

Semences mères délivrées par l'établissement

						M/F	Conformité SM C	NC	NV
Catégorie B3	N° de lot F	0697	T 510307	B3	Poids en kg 1200		X		
Catégorie B3	N° de lot F	0697	T 510404	B3	Poids en kg 600		X		
Catégorie	N° de lot				Poids en kg				
Catégorie	N° de lot				Poids en kg				

Si constat autre n° de lot:

Catégorie	N° de lot				Poids en kg				

NOM ET PRENOM DU TECHNICIEN AGREE : DURAND Patrick — Numéro TA TA 001098

Visites d'inspection

IDENTIFICATION DE LA PARCELLE O X N — Moyen utilisé : *Plan (1 parcelle)*

ISOLEMENT C X NC — IDENTITÉ VARIÉTALE C X NC NV — ÉTAT CULTURAL C X NC

ÉTAT SANITAIRE C X NC — PEUPLEMENT 2000 plantes / m²

DATE	STADE PLANTES	OBSERVATIONS	N° Avis d'inspection	Réalisation des travaux
17/06	*Floraison*	*Parcelle homogène*		Oui Non Vérifié le .....

Résultats des comptages

PURETÉ VARIÉTALE

SURFACE DE COMPTAGE	20 m²	20 m²	20 m²	20 m²	20 m²	TOTAL
DESCRIPTION DES IMPURETÉS	Nombre d'impuretés par comptage					
IMPURETÉS VARIÉTALES FLEURS DE COULEUR DIFFÉRENTE	*1*	*3*	*2*	*4*	*3*	*13* / ARE
AUTRES TYPES D'IMPURETÉS VARIÉTALES	*0*	*2*	*0*	*1*	*0*	*3*
TOTAL IMPURETÉS VARIÉTALES	*1*	*5*	*2*	*5*	*3*	*16*

CONFORMITÉ DE LA PURETÉ VARIÉTALE C NC X — PURETÉ VARIÉTALE *999,9* ‰

CONFORMITÉ DE LA CULTURE

Surface inspectée : *4,00* ha,a — Blocage de la récolte :

dont Surface conforme : , ha,a

Surface déclassée : *4,00* ha,a → Catégorie : *R1*

Surface refusée (non-conforme) : , ha,a → Code de refus :

Date d'inspection : *17 / 06 / 2014* (jj/mm/aaaa)

N° de TA si le technicien ayant pris la décision sur la culture est différent de celui indiqué en haut de la fiche : TA

Signature :

Cadre réservé au SOC — INSPECTION DE CONTRÔLE en présence du TA et audit : — INSPECTION OFFICIELLE :

INSPECTION DE CONTRÔLE en l'absence du TA :

Matricule inspecteur : — Date : / / (jj/mm/aaaa)

Modèle 1

8 - L'avis d'inspection

Quand dois-je remplir un avis d'inspection

Il doit être rédigé :

- A chaque fois que des travaux sont nécessaires pour mettre la culture en conformité avec les règles de production.
- à chaque fois qu'un refus doit être prononcé.
- à chaque fois qu'un déclassement partiel.

L'avis d'inspection est numéroté et permet d'informer rapidement toutes les parties intéressées.

A chaque utilisation d'un avis d'inspection, son numéro doit être reporté dans la case adéquate sur la fiche d'inspection et également la date de vérification des travaux demandés.

Je remplis un avis par action , en conséquence, un avis ne peut pas avoir deux rubriques remplies

Visites d'inspection

IDENTIFICATION DE LA PARCELLE O [X] N [ ]	Moyen utilisé : 03°08°16E/50°07°38N		
ISOLEMENT C [X] NC [ ]	IDENTITÉ VARIÉTALE C [X] NC [ ] NV [ ]	ÉTAT CULTURAL C [X] NC [ ]	
ÉTAT SANITAIRE C [X] NC [ ]	PEUPLEMENT 1800 plantes / m²		

DATE	STADE PLANTES	OBSERVATIONS	N° Avis d'Inspection	Réalisation des travaux
13/05 15/06	10 CM Floraison	Parcelle régulière Absence d'adventices Isolement fait	02009	Oui [X] Non [ ] Vérifié le 15/06

Comment dois-je remplir un avis d'inspection

Je remplis lisiblement et impérativement:

- Le nom et l'adresse de l'agriculteur
- L'espèce, la variété et la catégorie
- Le numéro de culture
- L'établissement contractant
- Mon nom et mon numéro de TA

Je coche la case correspondant à l'information à diffuser :

- **Cas d'un refus :**
  - Je renseigne le code et le libellé en précisant les éléments occasionnant cette décision.(annexe n°2)
  - J'indique la surface non conforme.
  - Je date et signe le document.
- **Cas d'un refus partiel :**
  - Je renseigne le code et le libellé en précisant les éléments occasionnant cette décision.(annexe n°2)
  - J'indique la surface non conforme.
  - Je fais un plan précis de la zone refusée afin de pouvoir la repérer ultérieurement.
  - Je date et signe le document
- **Cas d'une demande de travaux :**
- Je mentionne les travaux qui doivent être réalisés par le producteur pour mettre sa parcelle en conformité avec les normes.
  - J'inscris la date limite de réalisation de ces travaux.
  - Je réalise un plan si nécessaire.
  - Je date et signe le document.
- **Cas d'un déclassement partiel :**
  - Je fais un plan précis de la ou des zone(s)acceptée(s)dans la catégorie d'origine et de la ou des zone(s) déclassée(s) afin de pouvoir la ou les repérer ultérieurement. (Parcelle A et B - p 13)
  - Je date et signe le document

Envoi des folios de l'avis d'inspection

Les exemplaires sont répartis comme suit :

- **A l'agriculteur multiplicateur** :le jour même (Folio blanc)
- **A l'entreprise** :dans les 24 heures suivant la visite (Folio bleu)
- **A la délégation régionale de SEMAE** :dans les 24 heures suivant la visite (Folio jaune)
- **A la structure délégataire** :pas concerné en lin (Folio vert)
- **Au technicien agréé** :à conserver par le TA (Folio blanc)

Pour l'envoi des avis d'inspection à la délégation régionale de SEMAE, l'adresse est identique à celle utilisée pour l'envoi des fiches d'inspection.(p 30)

Exemple d'avis d'inspection de cultures de semences de lin

semae

AVIS D'INSPECTION

FRANCE

N° : 02009

Exemplaire Agriculteur Multiplicateur

Nom de l'agriculteur – Adresse : *DESMONS Paul 104, route d'Uxem 59380 SOCX*	
Espèce : *Lin textile*	N° de culture : 01 50 4 0 10416
Variété : *MELINA*	Etablissement : *NORDLIN*
Catégorie : *R3*	Nom, prénom du TA :
	N° TA : 0 0 1 0 9 8

☐ **Refus**
(Remplir plan si nécessaire)

Date et signature :

- **Code :** | | | | **Libellé :**
- **Détail :**
- **Surface refusée (non conforme) :** | | | | , | | | **ha**

☐ **Blocage**

Date et signature :

- **Détail :**

☒ **Demande de travaux**
(Remplir plan si nécessaire)

Date et signature : 13/05/2014

- **Détail :** *La parcelle n'est pas isolée sur l'un des côtés*
- **Délai imparti :** *A effectuer avant le 23/05/2014*

☒ **Plan**

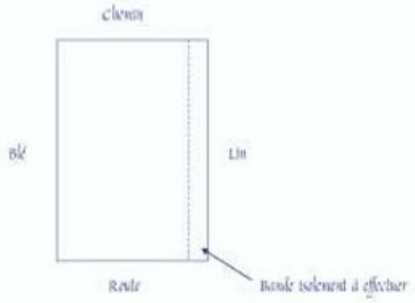

Rédaction d'un avis par motif

CCERT-F-00-566

semae

AVIS D'INSPECTION

FRANCE

N° : 05895

Exemplaire Agriculteur Multiplicateur

Nom de l'agriculteur – Adresse : *GAEC DES TOURELLES Route de St Omer 62310 FRUGES*	
Espèce : *Lin textile*	N° de culture : 0 1 5 0 4 0 0 0 1 1 6
Variété : *EVEA*	Etablissement : *NORDLIN*
Catégorie : *R2*	Nom, prénom du TA : *DURAND Patrick*
	N° TA : 0 0 1 0 9 8

☒ **Refus**
(Remplir plan si nécessaire)
Date et signature : 16/06/2014

- **Code :** 4 0 0 **Libellé :** *Pureté variétale insuffisante*
- **Détail :** *Mélange de sacs d'une autre variété à fleur blanche lors du semis*
- **Surface refusée (non conforme) :** 1 2 , 0 0 ha

☐ **Blocage**
Date et signature :

- **Détail :**

☐ **Demande de travaux**
(Remplir plan si nécessaire)
Date et signature :

- **Détail :**
- **Délai imparti :**

☐ **Plan**

Rédaction d'un avis par motif CCERT-F-00-566

9 - Envoi des fiches d'inspection

A la fin des visites, l'ensemble des fiches d'inspection doit être envoyé dans les plus brefs délais à la délégation régionale de SEMAE dont dépend la culture et en tout état de cause avant la récolte.

Dans le cas d'enregistrement des inspections sur un support informatisé, je transfère mes données très régulièrement.

SOC FRANCE
SERVICE OFFICIEL de CONTRÔLE et de CERTIFICATION
Fiche d'inspection SEMENCES DE LIN
N° DE LIASSE CONTRAT 06
ETABLISSEMENT 0150 NORDLIN
SITE DE GESTION 2306 NORDLIN STATION DE SEMENCES
RECOLTE 2014
ESPECE, VARIETE 015 LIN 0056 MELINA
REGION GNIS LILLE
AGRICULTEUR MULTIPLICATEUR DESMONS Paul
104, route d'Uxem
59380 SOCX
NUMERO DE LA CULTURE (et éventuellement, indice parcelle) 0150 4 010416
Indiquer le nombre de fiches établies pour la culture

Les 6 délégations régionales de SEMAE

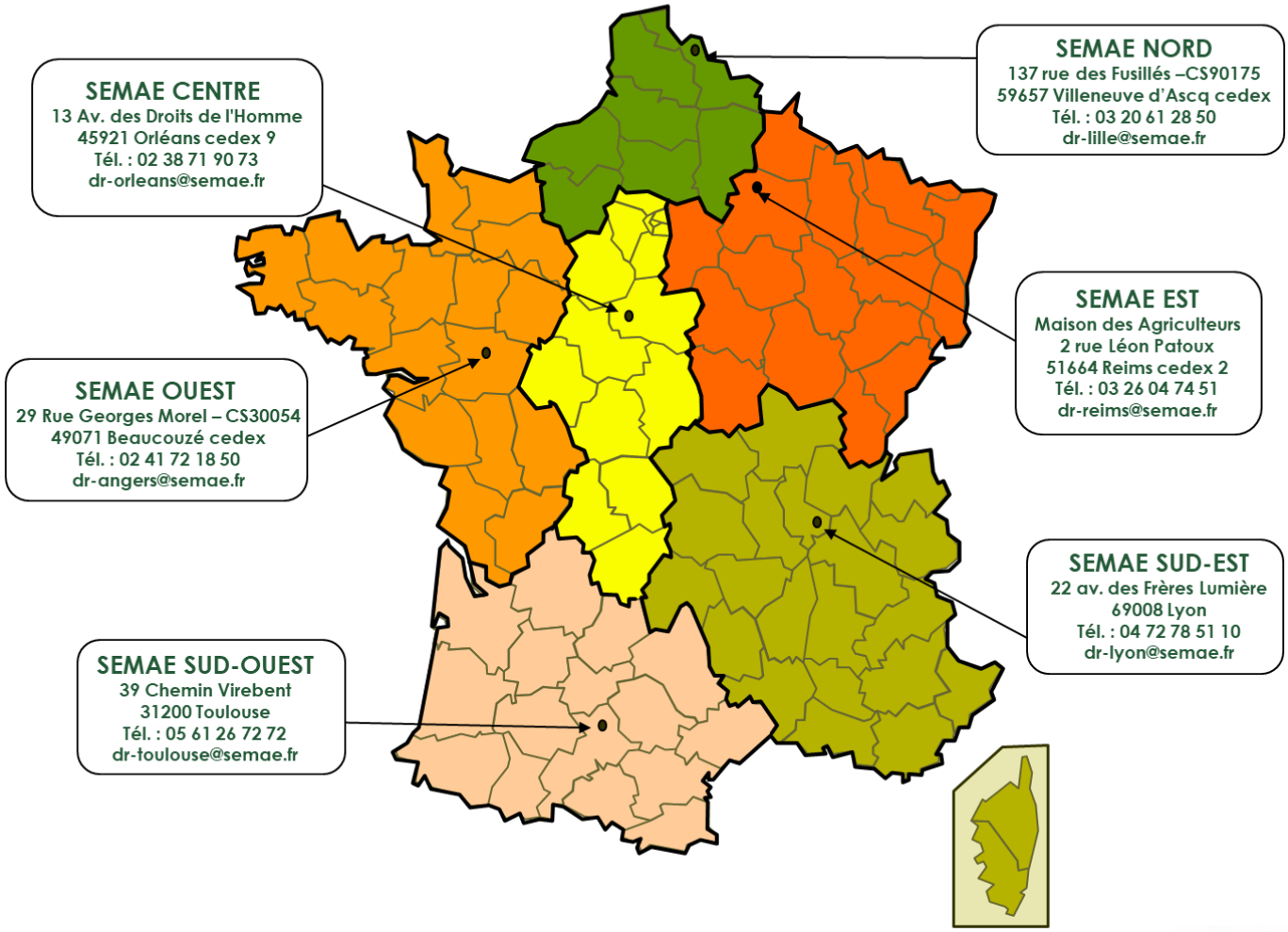

Annexe n°1 : Organisation des inspections cultures

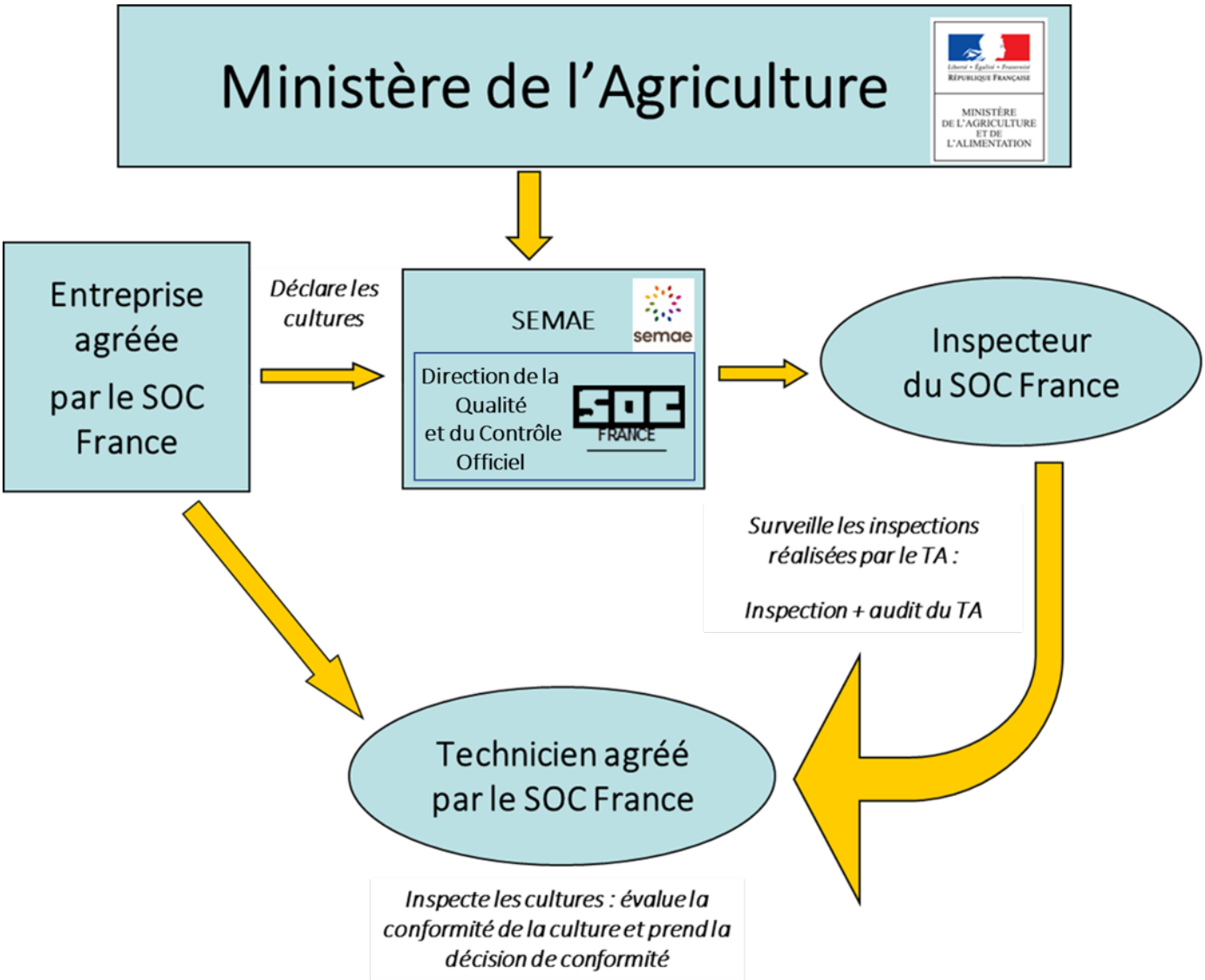

Annexe n°2 : Codification des motifs de refus

- **Refus pour état cultural :**

- 100 : Mauvais état cultural en général

- **Refus pour règles de culture non respectées :**

- 200 : Mauvais isolement
- 201 : Non-respect de la filiation

- **Refus pour défaut variétal:**

- 400 : Pureté génétique ou variétale insuffisante
- 402 : Défaut d'identité variétale

- **Refus pour état sanitaire :**

- 600 : Mauvais état sanitaire

Aucun autre code est utilisable

S'il existe 2 ou plusieurs motifs de refus pour une même culture, indiquer le code correspondant au motif principal (le plus grave) qui détermine à lui seul le rejet de la culture.

Annexe n°3 : Etat sanitaire du lin (Maladies)

Moisissure blanche (Oïdium) / *Oïdium lini*

Image (source Arvalis)

Lin fibre ☑ Lin graine ☑	**OIDIUM / *OIDIUM LINI***
Symptômes	Cette maladie se présente souvent en fin de végétation sous forme de moisissure et de mycélium blanc, tout d'abord sur les feuilles. Lors d'attaques importantes, les feuilles se dessèchent et tombent prématurément.
Biologie du Champignon :	Cette maladie est causée par *Oïdium lini*. Ce champignon appartient à l'ordre des Erysiphales. Ce sont des parasites qui se développent principalement sur les feuilles, les jeunes pousses et les boutons floraux. Le mycélium blanc observé comporte une multitude de spores. Chaque spore est capable de germer immédiatement lors de sa dispersion. Il est favorisé par des conditions sèches et chaudes à la fin du printemps ainsi que par un semis tardif. Il faut une forte humidité pour initier son développement. Ce champignon passerait l'hiver sous forme de mycélium et de conidies
	 Contamination des feuilles. Source : ITL Contamination des tiges. Source : ITL Attaque sévère. Source : ITL
Lutte	L'utilisation de fongicides présente les meilleurs résultats pour le moment. L'obtention de variétés tolérantes pourrait être une voie alternative.

Annexe n°3 : Etat sanitaire du lin (Maladies)

La Courbure du lin / *Kabatiella lini*

Image (source Arvalis)

Lin fibre	☑	LA COURBURE / *Kabatiella Lini*
Lin graine	☑	
Symptômes		La courbure se manifeste surtout sur le lin d'hiver. La contamination s'effectue dès l'automne. Une courbure au niveau du pied est observée. Des crevasses longitudinales se forment. Dès la germination, l'attaque peut se produire. Vers le stade 2,5 cm, le collet est alors infecté et une courbure est observée au point de contamination
Biologie du Champignon :		Le champignon responsable de la courbure du lin est *Kabatiella lini (Polyspora lini)*. Il se présente sous forme de mycélium et forme ensuite des conidies au niveau du collet. Il est favorisé par de fortes précipitations et peut être véhiculé par la graine.
		 Observation de courbures au pied des lins. Source : ITL Crevasses longitudinales accompagnées d'une courbure du pied. Source : ITL Nécrose sur collet. Source : ITL
Lutte		Le traitement fongique des graines est une alternative intéressante pour contrôler le développement du champignon à leurs surfaces, mais il est inefficace contre les graines qui sont déjà contaminées de l'intérieur. La rotation des cultures est aussi un facteur important pour prévenir l'apparition de la maladie. Un traitement fongicide automnal est préconisé sur du lin ayant au minimum 2 cm.

Annexe n°3 : Etat sanitaire du lin (Maladies)

La Brunissure/ *Kabatiella lini*

Image (source Arvalis)

Lin fibre ☑ Lin graine ☑	**LA BRUNISSURE / *Kabatiella***
Symptômes	La brunissure est la phase terminale de l'attaque du champignon sur la plante. Elle se caractérise par des tâches de couleur brun-cuivré qui apparaissent au pied de la plante et remontent le long de la tige. A la fin, les tâches recouvrent totalement le diamètre de la tige. Le développement de ces symptômes peut se faire à un stade jeune ou plus avancé. Les plantes sont fragilisées mais continuent de vivre.
Biologie du Champignon :	Cette maladie est causée par *Kabatiella lini*. Le champignon peut pénétrer dans les capsules et les graines ou peut produire des spores à la surface des graines et des tissus infectés. Les graines infectées peuvent rester viables.
	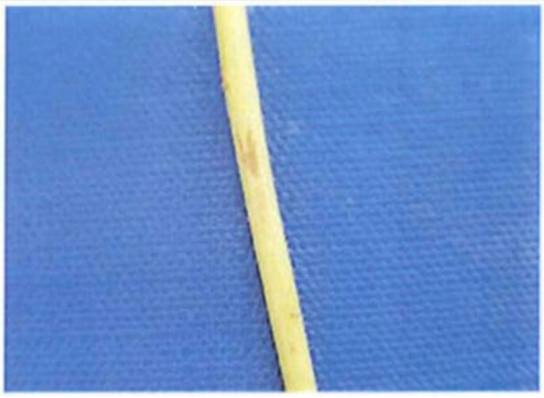 Premiers symptômes de la brunissure. Source : ITL Symptômes sur feuilles. Source : ITL Symptômes sur tiges. Source : ITL
Lutte	Le traitement fongique des graines est une alternative intéressante pour contrôler le développement du champignon à leur surface, mais il est inefficace contre les graines qui sont déjà contaminées de l'intérieur. La rotation des cultures est aussi un facteur important pour prévenir l'apparition de la maladie. Un fongicide appliqué avant la floraison permet de limiter son développement.

Annexe n°3 : Etat sanitaire du lin (Maladies)

La Brûlure / *Chalara elegans + Pythium sp*

Image (source Arvalis)

Lin fibre ☑ Lin graine ☑	**LA BRÛLURE / *Complexe cryptogamique***
Symptômes	La croissance du lin est stoppée à environ 10-15 cm. La plante entière a un aspect grillée, seule la tête reste verte. Certaines années, selon la gravité de la maladie, le lin ne fleurit pas. Le système racinaire est peu développé et des nécroses sont observées. Des doubles racines peuvent être présentes ainsi que des tâches orangées.
Biologie du Champignon :	Cette maladie peut être causée par plusieurs champignons : *Pythium megalacanthum*, *Chalara elegans*, ... sous forme de complexe parasitaire. *Chalara elegans* est associé aux nécroses racinaires ainsi qu'aux tâches orangées observées. La présence de *Pythium* induit le développement des racines secondaires atrophiées et des doubles racines.
	 Rond de brûlure. Source : ITL Tests de tolérance variétale. Source : ITL L'arrêt de la croissance est dû à des nécroses et atrophies du système racinaire. Source : ITL
Lutte	L'utilisation de fongicides est inefficace pour combattre cette maladie. Seules les variétés génétiquement résistantes évitent la propagation de la maladie. La rotation des cultures est préconisée pour éviter le développement de pathogènes résistants.

Annexe n°3 : Etat sanitaire du lin (Maladies)

Septoriose (pasmo) / *Septoria linicola = Mycospharella linicola*

Image (source Arvalis)

Lin fibre ☑ Lin graine ☑	**LA SEPTORIOSE ou PASMO / *Septoria linicola***
Symptômes	Le pasmo attaque d'abord les sépales qui brunissent. Le bouton floral devient blanc. Le champignon se propage ensuite le long des tiges et sur les feuilles. Des tâches brunes circulaires apparaissent sur les feuilles et des bandes alternées vertes et brunes sont présentent sur les tiges. Une défoliation, un desséchement de la plante ainsi qu'une maturité plus précoce sont aussi observés. Les tissus infectés présentent des pycnides noires qui contiennent les spores du champignon. Ces spores sont ensuite dispersées par la pluie et le vent.
Biologie du Champignon :	Le champignon responsable est *Septoria linicola*. La contamination apparaît après la floraison. Des températures douces et humides favorisent le développement du champignon. Il peut parfaitement se conserver sur les débris végétaux. Les semences contaminées sont également des facteurs importants.
	 Lin sain et malade. Source : ITL Alternance de tâches brunes et vertes sur les tiges. Source : ITL Les sépales sont touchés. Source : ITL
Lutte	Une bonne structure du sol favorise un bon enracinement et réduit les risques d'infection. Seul un fongicide appliqué avant ou au début de la floraison assure une bonne protection.

Annexe n°3 : Etat sanitaire du lin (Maladies)

Mort lin / *Phoma exigua var. linicola*

Image (source Arvalis)

Lin fibre ☑ Lin graine ☑	**LE MORT-LIN / *Phoma exigua linicola***
Symptômes	Les premiers symptômes sont le jaunissement puis le flétrissement. Plusieurs plantes sont attaquées en même temps, cela forme des « poquets ». Des zones brunâtres composées de pycnides noires se forment au niveau du collet. L'épiderme des tissus infectés se détache du reste de la plante puis prend un aspect effiloché et finit par mourir.
Biologie du Champignon :	Cette maladie est le résultat de la contamination par le champignon *Phoma exigua linicola*. Il est présent dans le sol et se propage en particulier lors du rouissage, dans les semences. Il est présent sous forme de mycélium dans les couches supérieures du manteau de la graine. C'est un vecteur important provoquant la fonte des semis. La contamination aérienne s'effectue par l'intermédiaire des pycnides présentes à la base de la tige et contaminent ainsi les plantes voisines via des pycniospores. Sa virulence est accentuée par la culture répétée du lin sur plusieurs années. Le temps doux et humide accentue son développement et la propagation du pathogène.
	 « Poquets » de plantes contaminées. Source : ITL La plante contaminée s'affaiblit et son méristème apical commence à s'affaisser. Source : ITL 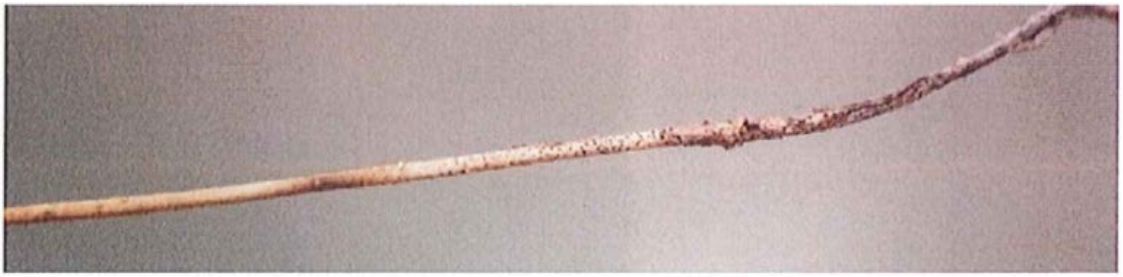 Apparition de pycnides (points noirs) sur la zone nécrosée. Source : ITL
Lutte	Des semences saines sont encore le meilleur moyen pour éviter la propagation de la maladie. Un traitement préventif des graines peut être effectué, le développement des mauvaises herbes doit être contrôlé et la rotation des cultures est préconisée. Un traitement fongicide préventif est préconisé pour éviter la propagation.

Annexe n°3 : Etat sanitaire du lin (Maladies)

Fusariose/ *Fusarium oxysporum f.sp.lini*

Image (source Arvalis)

Lin fibre Lin graine	**LA FUSARIOSE / *Fusarium Oxysporum***
Symptômes	L'attaque démarre par les racines qui prennent une teinte bleu-gris et se nécrosent. Du mycélium est observé au niveau du collet. Le champignon se propage ensuite à travers toute la plante par les vaisseaux conducteurs, d'où la présence longitudinale des symptômes. L'alimentation en eau est stoppée provoquant le dessèchement de la plante qui devient rouge-marron et meurt.
Biologie du Champignon :	La fusariose est vectorisée par *Fusarium oxysporum f. sp. Lini*. C'est un agent vasculaire qui se conserve dans le sol sous forme de chlamydospores. Il infecte les plantes via les racines qu'il pénètre directement par des blessures d'origine mécanique ou biologique. Le mycélium et les spores survivent pendant plusieurs années sur du lin en décomposition et sur d'autres tissus organiques. Le champignon est favorisé par des températures douces, par la présence de moisissures ainsi que par des pH acides. L'infection peut survenir à tous les stades de la croissance.
	 Zone fusariée. Source : ITL 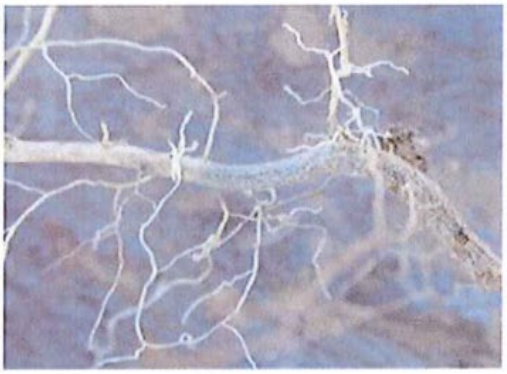 Les racines infectées prennent une teinte bleutée. Source : ITL 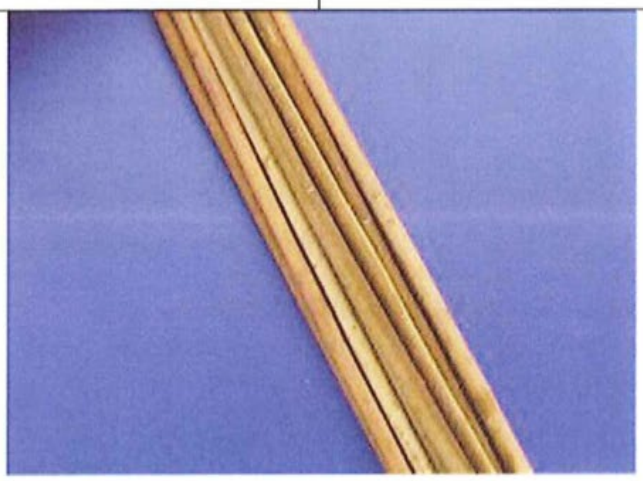 Les plantes se dessèchent entièrement. Source : ITL
Lutte	Comme pour la brûlure, l'utilisation de fongicides est inefficace. L'utilisation de variétés tolérantes ainsi que la rotation des cultures sont les seules solutions actuelles.

Annexe n°3 : Etat sanitaire du lin (Maladies)

Anthracnose / *Collerotrichum lini*

Image (source Arvalis)

Lin fibre ☑ Lin graine ☑	L'ANTHRACNOSE / *Colletotrichum lini*
Symptômes	Des lésions de couleur rouge-brun apparaissent sur les bords des cotylédons et des jeunes feuilles. Les tissus meurent et se dessèchent. En quelques jours seulement la feuille entière est contaminée. Puis les spores produites sur les feuilles infectent les tiges à cause de la pluie. La réaction de défense de la plante induit une zone infectée de couleur rouge-orange, et des tissus fripés. Pour des attaques de faible intensité, la croissance de la plantule est réduite; par contre si les zones infectées progressent et envahissent la totalité du diamètre de la tige, la plante meurt et la tige se rompt au niveau du point d'attaque.
Biologie du Champignon :	Le champignon responsable est *Colletotrichum lini.* Son développement est favorisé par des conditions chaudes et humides. La contamination des semences est le vecteur principal de propagation de la maladie. En effet, le champignon se retrouve localisé dans la graine ou dans les couches supérieures du manteau. Il se développe et forme ses spores dès la germination de la graine.
	 Tâches rouge-brun sur les limbes. Source : ITL
Lutte	Le traitement préventif des semences est couramment utilisé.

Annexe n°3 : Etat sanitaire du lin (Maladies)

Moisissure grise / *Botrytis cinerea*

Image (source Arvalis)

Lin fibre	☑	LA POURRITURE GRISE / *Botrytis cinerea*
Lin graine	☑	
Symptômes		Les symptômes peuvent apparaître à tous les stades de développement; le mycélium est souvent véhiculé par les couches supérieures du manteau de la graine. Les jeunes tiges présentent les premiers symptômes d'attaque : elles se colorent en brun dans la région du collet au niveau du sol. On observe un dessèchement des plantules ainsi qu'un recouvrement de mycélium grisâtre avec présence de pilosités fructifères et meurent. Pour les plantes matures, le champignon attaque les capsules et les tiges. Les tissus infectés sont brun clair et meurent. A un stade de développement du champignon plus avancé, des petits corps noirs appelés sclérotes sont produits. Ils favorisent la survie du pathogène durant des périodes climatiques défavorables (sécheresse, températures basses).
Biologie du Champignon :		Le champignon responsable de la pourriture grise est *Botrytis cinerea*. Le temps chaud et humide favorise le développement du champignon qui peut se développer à tous les stades de la végétation. Les semences infectées sont le principal vecteur de contamination. Des nécroses se développent sur l'hypocotyle et sur la tige. Du mycélium est observé. La dissémination des spores au niveau des capsules est favorisée lors de périodes sèches, les graines peuvent alors être infectées.
	 Botrytis sur capsules. Source : ITL	 Attaque sur tige. Source : ITL
	 Fructifications de Botrytis sur tige. Source : ITL	
Lutte		Pour éviter le développement de cette maladie, un traitement des semences peut être effectué ainsi que l'utilisation de variétés résistantes.

Annexe n°3 : Etat sanitaire du lin (Maladies)

Rouille / *Melampsora lini*

Image (source Arvalis)

Lin fibre	☑	LA ROUILLE / *Melampsora lini*
Lin graine	☑	
Symptômes		Cette maladie est caractérisée par la présence de pustules oranges. Elles se développent sur les feuilles, les tiges et les capsules. Au fur et à mesure du développement, les pustules deviennent noires. Les plantes infectées présentent plus de fragilité.
Biologie du Champignon :		La rouille est causée par *Melampsora lini*, champignon parasite appartenant aux Urédinomycètes. Ils attaquent principalement les feuilles et les tiges où ils produisent des pustules sporogènes qui déchirent l'épiderme à maturité. Le mycélium de ce champignon est intercellulaire : il enfonce des suçoirs dans les cellules de l'hôte. Les pustules orangées sont le siège de la production de spores qui sont ensuite dispersés par le vent. L'infection est favorisée par l'humidité et des températures douces.
		Pustule sur feuille. Source : ITL Sépales et capsules contaminées ; présence de pustules oranges et noires. Source : www1.agri.gov.ab.ca
Lutte		La rotation des cultures ainsi que l'utilisation de variétés résistantes sont les meilleures solutions. La pureté des semences et la destruction des débris des plantes sont primordiales pour éviter la propagation.

Annexe n°3 : Etat sanitaire du lin (Maladies)

Verticilliose / *Verticillum dahliae*

Image (source Arvalis)

Lin fibre ☑ Lin graine ☐	**LE VERTICILLIUM**
Symptômes	La plante présente tout d'abord des symptômes de dessèchement et de jaunissement. La tige se fragilise et devient cassante. Du mycélium blanc apparaît le long de la tige et des pycnides noirs y sont présents. C'est une maladie qui touche les vaisseaux conducteurs de la même façon que la Fusariose : l'alimentation par ces vaisseaux est coupée à partir des racines. Il n'y a pas de symptômes apparents au niveau du système racinaire.
Biologie du Champignon :	*Verticillium* est un champignon tellurique qui peut survivre plusieurs années sous forme de microsclérotes noires dans le sol ou sur des débris végétaux. Lors de conditions climatiques et environnementales favorables, températures chaudes et journées ensoleillées, il pénètre par les racines et envahit les tissus conducteurs (xylème) par lesquels il remonte le long de la tige. Ce champignon peut être transmis par les nématodes : les spores du champignon pénètrent à travers l'épiderme et prolifèrent à l'intérieur de l'organisme.
	 Les plantes sont fragilisées. Source : ITL
	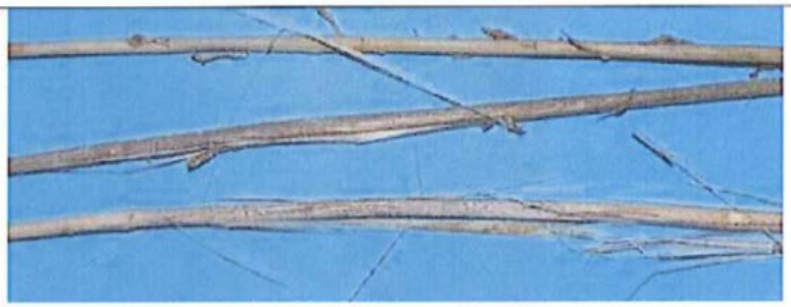 Différents stades de dégradation de la fibre. Source : ITL
	 Au cours du rouissage, les plantes atteintes présentent une couleur argentée très nettement différente du reste de l'andain. Source : ITL
Lutte	Les meilleures méthodes pour contrôler cette maladie seraient l'utilisation de variétés résistantes et la rotation. La destruction des plantes infectées, la fertilisation raisonnée pour obtenir des plantes vigoureuses ainsi que l'irrigation sont aussi des bons moyens pour prévenir cette maladie. Actuellement, l'utilisation de fongicides ne présente aucun résultat satisfaisant. L'élimination des nématodes peut être une alternative pour combattre l'infection.

Annexe n°3 : Etat sanitaire du lin (Maladies)

Fonte des semis

Image (source Arvalis)

- Moisissure verte / *Alternaria linicola*
- Rhizoctone / *Rhizoctonia solani*
- Fusariose / *Fusarium sp. ……*

Lin fibre ☑ Lin graine ☑	**LA FONTE DES SEMIS**
Symptômes	La fonte des semis est la disparition de plantules avant ou juste après la levée. La base des tiges est pincée. Pour les plantules plus matures, les tiges prennent des couleurs brunes; la partie supérieure de la racine est comprimée et pourrit. Cette maladie est observée dans un sol froid et humide.
Biologie du Champignon :	Cette maladie est le résultat de l'attaque de plusieurs agents pathogènes tels que *Phoma, Botrytis, Alternaria, Pythium, Rhizoctonia, Fusarium, Sclérotinia*. Ces champignons sont telluriques et attaquent la plante lors de conditions favorables.
	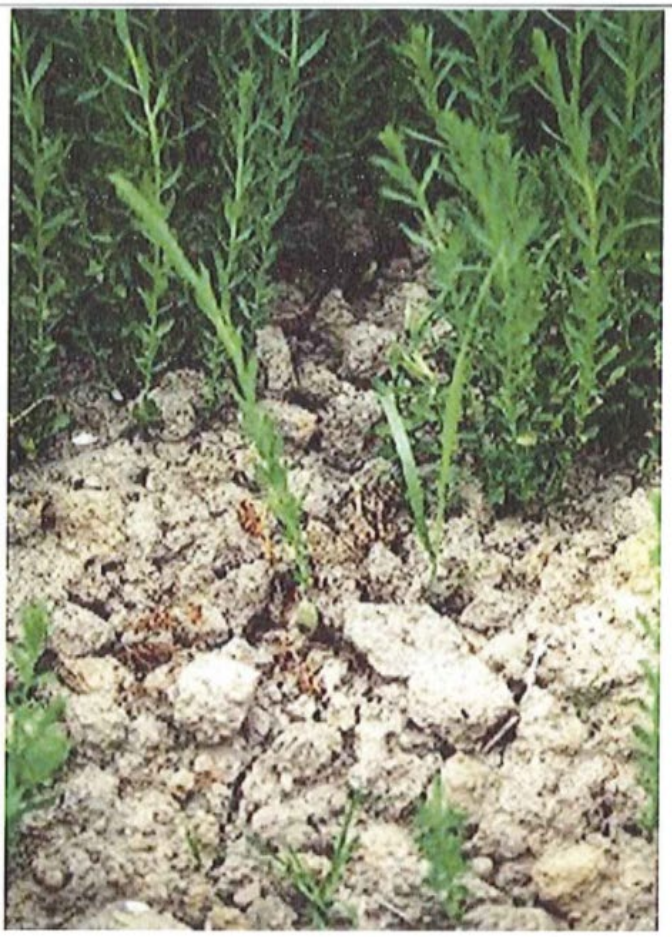 « Poquet » de plantules attaquées. Source : ITL
Lutte	Les moyens de lutte sont surtout préventifs car dès l'apparition de la maladie, il existe peu de recours pour la contrer. Il existe des moyens culturaux tel que la plantation de semences dans un lit de semence ferme. Il faut aussi tasser le sol pour transmettre une bonne humidité aux graines qui permettra une rapide levée. Un traitement des semences donne aussi des résultats satisfaisants.

Annexe n°3 : Etat sanitaire du lin (Maladies)

Sclerotiniose / *Sclerotinia sclerotiorum*

Image (source Arvalis)

Lin fibre	☑	LA SCLEROTINIOSE / *Sclerotinia sclerotiorum*
Lin graine		
Symptômes		Maladie des lins versés, la sclérotiniose s'installe sur les tiges demeurant au contact du sol, provoquant une pourriture qui entraîne une fragilisation des fibres puis une cassure de la tige. Elle est reconnaissable aux amas mycéliens blancs qui se forment sur les tiges. Ceux-ci donnent ensuite des sclérotes noirs (formes de conservation du champignon), pouvant atteindre la dimension d'un petit pois.
Biologie du Champignon :		D'origine tellurique, *Sclérotinia sclerotiorum* se développe sous conditions humides, généralement lors d'une verse importante du lin. Il peut aussi s'exprimer au cours du rouissage, sous l'andain, en cas d'humidité excessive.
		Amas mycéliens blancs sur les tiges. Source : ITL
		Amas mycéliens blancs sur les tiges. Source : ITL
Lutte		La rotation des cultures doit être respectée ainsi que la propreté des parcelles. Un peuplement limité dans les sols riches peut et permet d'éviter sa propagation.

Annexe n°3 : Etat sanitaire du lin (Maladies)

Carence en zinc

Image (source Arvalis)

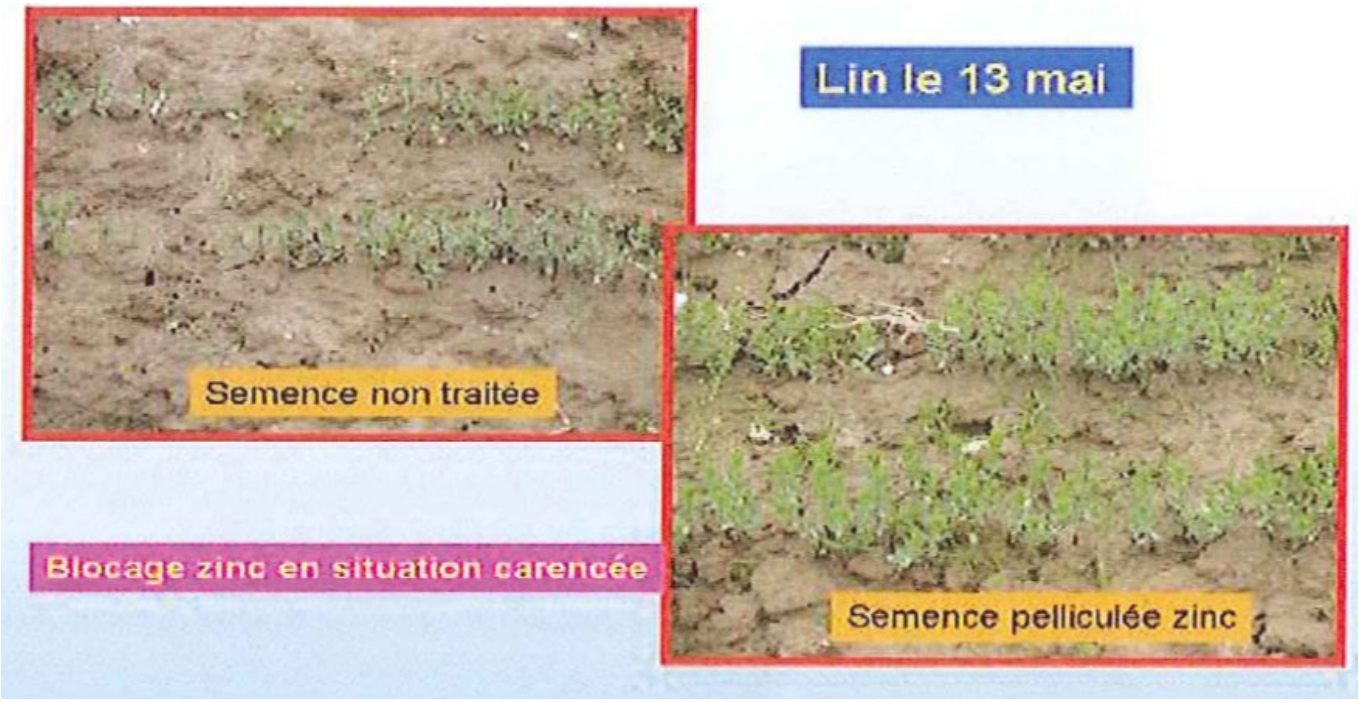

11 - Glossaire

Avis d'inspection	Document officiel remis par le TA à l'agriculteur précisant les travaux à réaliser pour mise aux normes de la culture, et/ou notifiant un refus de tout ou partie de son contrat de production.
Autogame	Espèce dont les plantes se reproduisent par autofécondation. La fleur d'une plante ne peut être fécondée que par son propre pollen ou le pollen d'une fleur de la même plante.
Comptage	Dénombrement, selon un protocole défini par le SOC France, des impuretés spécifiques ou variétales dans une population de plantes définie par une surface ou un nombre d'individus.
Délai de réentrée	Délai légal entre la fin de l'application d'un traitement phytosanitaire effectué sur une parcelle et la possibilité légale de pénétrer dans cette même parcelle.
Epuration	Elimination des impuretés spécifiques ou variétales (plantes hors types) dans les parcelles de production de semences.
Etiquette officielle de certification	Etiquette, portant le logo du SOC France, de couleur blanche barrée de violet (semences de pré bases) ou blanche (semences de base) ou bleue (semences certifiées R1) ou rouge (semences certifiées R2) apposée sur les sacs de semences mères attestant de leur certification.
Epuration	Elimination des impuretés spécifiques, variétales (plantes hors-type) et/ou sanitaires dans les parcelles de production de semences.
Evaluation	Calcul d'un taux d'impuretés suivant un protocole défini par le SOC France.
Etat cultural	Apparence d'une culture par rapport au développement des plantes, à la présence de maladies ou de mauvaises herbes.
Fiche d'inspection	Rapport officiel d'inspection sur lequel sont enregistrés les résultats des visites d'inspection : mesures, évaluations, comptages, constats, observations… .
Stade « Floraison »	Stade auquel 50 % des plantes d'une lignée ou d'un parent sont fleuries.
Identité variétale	Ensemble des caractères morphologiques décrits lors de l'inscription de la variété sur le Catalogue officiel (description officielle).
Impureté variétale	Plante manifestement différente de la variété (par rapport à la description officielle) sur un ou plusieurs caractères morphologiques.
Isolement	Distance minimum attendue entre la production de semences et une autre culture.
Refus	Action de refuser tout ou partie d'une production de semences qui ne répond aux règles et normes qui lui sont applicables. La partie refusée est dite non-conforme.
Variété	Groupe de plantes d'une espèce végétale donnée ayant des caractéristiques identiques.